



Evaluation finale du projet de
« Lutte contre la désertification par l'appui au
pastoralisme dans le Ferlo »
Sénégal

VERSION FINALE

Cette évaluation a été diligentée par l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial qui se réservent tous les droits relatifs à sa diffusion et à la propriété intellectuelle des documents et de l'iconographie produits

FFEM / AFD

Mme Blanche RENAUDIN

Mr Oussouby TOURE

Avril 2021



Sommaire

Sigles et acronymes	4
1. Introduction.....	10
1.1. Présentation générale.....	10
1.2. Méthodologie	11
1.2.1. Objectif.....	11
1.2.2. Approche	11
1.2.3. Questions évaluatives.....	12
1.2.4. Personnes rencontrées et Agenda	12
2. Evolution du milieu pastoral	13
2.1. Réformes nationales en cours.....	13
2.2. Evolution du contexte agro-pastoral dans le Ferlo	14
3. Présentation du projet	17
3.1. Objectifs, composantes et activités	17
3.2. Co-financement et pilotage.....	18
3.3. Equipe projet.....	19
4. Pertinence de l'intervention	20
4.1. Pertinence de l'appui aux UP	20
4.2. Valeur ajoutée d'AVSF	21
4.3. Approche intégrée et innovante.....	23
4.4. Intégration dans les dynamiques du territoire et renforcement des compétences et des partenariats	24
5. Résultats obtenus et perspectives envisagées	25
5.1. UP, Fédérations d'UP et infrastructures pastorales	25
5.1.1. Mise en place des UP.....	26
5.1.2. Principaux impacts de l'appui aux UP	27
5.1.3. Reconnaissance légale de l'UP	28
5.1.4. Articulations entre POAS et UP	30
5.1.5. Défi de pérennisation des UP.....	32
5.1.6. Inter UP et Fédérations	34
5.1.7. Infrastructures pastorales	35
5.2. SPAIF	36
5.2.1. Fonctionnement et pertinence	36
5.2.2. Canaux et zones de diffusion	38
5.2.3. Pérennisation.....	39
5.3. AGR, activités environnementales	40
5.3.1. AGR	40
5.3.2. Activités environnementales.....	41
6. Conclusion.....	43

7. Recommandations	45
7.1. Suivi des recommandations de l'évaluation intermédiaire	45
7.2. Recommandations de l'évaluation finale	47
ANNEXES.....	49
Annexe 1. Termes de Références - extraits.....	49
Annexe 2. Liste des personnes consultées.....	53
Annexe 3. Agenda	55
Annexe 4. Localisation des UP.....	57
Annexe 5. Tableau récapitulatif des résultats obtenus par composante	57
Annexe 6. Photos de visites de sites.....	61

Sigles et acronymes

ADID	Association pour le développement intégré et durable
ADOS	Ardèche Drôme Oourossogui Sénégal (ONG franco-sénégalaise)
AFD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AGMV	Agence nationale de la grande muraille verte
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'application en agro-météorologie et hydrologie opérationnelle
ANACIM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
APEFAM	Projet d'appui à la promotion des exploitations familiales dans la Région de Matam
APUP	Association des Présidents d'unités pastorale
ARD	Agence régionale de développement
ASAMM	Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'appui à la mise en marché dans la Région de Matam
ASUFOR	Association des usagers de forage
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
BAD	Banque africaine de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CEAP	Champs école agro-pastoraux
CERFLA	Centre d'études et de recherches en langues africaines
CLFB	Comité de lutte contre les feux de brousse
CNRF	Commission nationale de la réforme foncière
COGES	Comité de gestion
COFIL	Comité de pilotage
CSE	Centre de suivi écologique
CTR	Comité technique régional
DIREL	Direction régionale de l'élevage
DIRFEL	Directoire régional des femmes en élevage
DRH	Division régionale de l'hydraulique
<i>Ega Egga</i>	Projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo (« transhumant » en pulaar)
EGAB	Entente des groupements associés pour le développement à la base
FAI	Fonds d'appui intercommunautaire
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> (Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture)
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GAF	Gestion administrative et financière
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPF	Groupement de promotion féminine
MDE	Maison des éleveurs
MEPA	Ministère de l'élevage et de la production animale
NEP	Note d'engagement de projet
NIP	Note d'identification de projet
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OFOR	Office des forages ruraux
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PAACC	Projet d'adaptation et d'atténuation du changement climatique
PACR	Programme d'appui aux communautés rurales de la vallée du fleuve Sénégal
PADAER	Programme d'appui pour le développement agricole et l'entrepreneuriat rural
PADEL	Projet d'appui au développement de l'élevage
PAFA-E	Projet d'appui aux filières agricoles - Extension
PAPEL	Projet d'appui à l'élevage
PASA Lou-Ma-Kaf	Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les Régions de Louga, Matam et Kaffrine
PDES0	Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental
PFNL	Produits forestiers non ligneux
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PPZS	Pôle Pastoralisme Zones Sèches
PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam
PSPM	Projet de sécurisation du pastoralisme dans la Région de Matam
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaire technique et financier
PUDC/I2AE	Programme d'urgence de développement communautaire volet hydraulique
RARA	Région Auvergne Rhône-Alpes
RSP/ZSP	Réserve / Zone sylvo-pastorale
SAED	Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SIG	Système d'information géographique
SPAIF	Système pastoral d'alerte et d'information du Ferlo
STD	Service technique déconcentré
SYSE	Système de suivi et évaluation
TDR	Termes de références
UBT	Unité de bétail tropical
UP	Unité pastorale
ZAPA	Zone agro-pastorale à priorité agricole
ZAPE	Zone agro-pastorale à priorité élevage

Evaluation finale du projet de « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo » Sénégal

RESUME

L'évaluation finale du projet « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo », aussi dénommée *Ega Egga*, fait suite à l'évaluation intermédiaire, toutes deux conduites par le bureau d'études SalvaTerra, en octobre 2018 et janvier 2021. Elle s'est déroulée dans la plus grande transparence avec l'équipe projet, et a intégré plus de 65 entretiens et 200 personnes interrogées.

Au Sénégal, le pastoralisme connaît actuellement d'importantes réformes tels le Code pastoral, la réforme de l'OFOR, diverses réformes foncières et l'Acte 3 de la réforme de la décentralisation. Dans le Ferlo, le changement climatique et plusieurs facteurs anthropiques (ex : avancée du front agricole) ont d'importants impacts sur l'activité pastorale (augmentation des feux de brousse, réduction de l'espace pastorale, moindre qualité de la couverture fourragère) qui modifient les mobilités pastorales et exacerbent les conflits, dans un contexte sahélien déjà fragilisé.

Le projet *Ega Egga* a pour objectif global d'améliorer la gestion des ressources pastorales à travers : l'appui à la mise en place et la structuration des UP ; leur mise en réseau par la création et l'appui aux Fédérations (communales et régionales) ; l'appui technique et la diversification des activités économiques. Il est mis en place dans la zone du Ferlo et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal dans deux régions, trois départements, dix communes et 26 Unités Pastorales (UP). Le projet est financé à 30% par le FFEM et co-financé par l'AFD, la RARA, AVSF, le PASA, à travers la valorisation des interventions dans le cadre des programmes PASA et ASAMM/APEFAM.

Les principaux résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation sont les suivants :

1. Pertinence, valeur ajoutée et partenariats

Pertinence de l'appui aux UP. Depuis 40 ans, la pertinence des UP pour protéger et entretenir de façon participative et équitable les écosystèmes fragiles du Ferlo a été démontrée à travers différents projets. De plus, les UP sont intégrées dans le Code Pastoral, en cours d'approbation. Cependant des limites ont été reconnues tel le manque d'homogénéité dans les approches d'accompagnement et la difficulté à pérenniser le fonctionnement de l'UP au-delà du projet.

Valeur ajoutée d'AVSF. AVSF est un acteur majeur dans le domaine de l'appui aux UP dans le Ferlo. La qualité de son analyse et des opérations menées sur le sujet est largement reconnue et a permis de développer une approche innovante, reprise par de nombreux partenaires et intégrée dans le guide méthodologique « harmonisé » piloté par le MEPA en 2017 (THIOUNE, 2017). Par ailleurs, l'appui technique d'AVSF dans le cadre du projet ASAMM/APEFAM a été une plus-value considérable pour le projet et au-delà.

Approche intégrée et innovante. Le projet *Ega Egga* intègre, au-delà le soutien aux UP, de nouvelles activités innovantes et intégrées, ciblant un public plus large et diversifié. Cet effort de diversification et de complémentarité dans les activités menées répond aux recommandations du PSPM et vise à soutenir l'émergence d'une population pastorale plus résiliente.

Intégration dans les dynamiques du territoire et renforcement des compétences et des partenariats. L'exigence du FFEM d'un co-financement à hauteur de 70% est acceptée sous des formes variées et dans le cas de valorisation d'actions menées par d'autres projets, permet de renforcer la collaboration et la synergie entre interventions du territoire. De plus, AVSF a été soucieux de renforcer le lien entre l'UP et les autorités, gage d'une meilleure reconnaissance et d'un fonctionnement facilité. Le projet a également permis de renforcer l'expertise et l'engagement de la SAED dans les domaines du pastoralisme et du reboisement. L'appui sur des animateurs relais locaux renforce l'implication et les compétences des acteurs locaux pour une meilleure pérennité des interventions.

2. Résultats et perspectives de soutien aux UP

Mise en place des UP. Des données quantitatives illustrent l'aboutissement de la caractérisation des UP jusqu'à l'opérationnalisation des engagements pris : 15 UP ont été créés et 11 ont été redynamisés ; les comités directeurs sont composés en moyenne de 16% de femmes et de 5% de jeunes ; 23 des 26 UP ont un plan de gestion approuvé par les autorités ; le taux de réalisation du plan de travail annuel est en moyenne de 73% en 2020.

Principaux impacts de l'appui aux UP. L'appui aux UP a permis une réduction du nombre et de l'intensité des conflits, y compris ceux induits par la transhumance. Il permet également une sécurisation du foncier pastoral. En revanche, l'impact sur la préservation des ressources pastorales n'est pas suivi donc pas quantifiable.

Reconnaissance légale de l'UP. A travers le Code forestier et le projet de Code pastoral, des progrès ont été réalisés sur la voie de la reconnaissance de l'UP. L'élaboration des textes réglementaires d'application associés au Code pastoral devra se faire de façon diligente, en veillant à ce qu'une action de plaidoyer soit déployée de façon forte et concertée entre acteurs de la société civile pastorale.

Articulation entre POAS et UP. Dans les communes de la vallée du fleuve Sénégal où le projet intervient, l'établissement de mécanismes d'articulation entre le cadre stratégique de planification (POAS) et l'outil opérationnel de gestion des ressources pastorales (UP) est un levier essentiel de renforcement de la dynamique impulsée en matière de régulation de l'accès aux ressources naturelles. La progression dans une telle voie suppose la mise en cohérence des deux approches, ainsi que le développement de synergies entre les actions promues dans le cadre des dynamiques enclenchées.

Défi de pérennisation des UP. La pérennisation des UP représente le défi principal auquel les UP sont aujourd'hui confrontées. Parmi les principaux points d'attention, l'absence de contribution financière régulière des communes et des comités de gestion des infrastructures constitue une forte entrave à leur autonomie financière.

Inter UP et Fédérations. Des partages d'expériences inter UP ont été organisés et grandement appréciés par les intéressés. Les deux Fédérations régionales ont été renforcées et les Fédérations communales ont été mises en place. Toutes nécessitent d'être accompagnées sur un temps plus long pour mener à bien leurs activités de plaidoyer.

Infrastructures pastorales. Le comité de gestion mis en place pour chaque infrastructure pastorale est accompagné par AVSF et leur soutien financier à l'UP n'est pas systématisé.

3. Résultats et pérennisation du SPAI

Fonctionnement et pertinence du SPAI. Le Système Pastoral d'Alertes et d'information du (SPAI) est un outil fonctionnel, intégrant un large type de données, et largement suivi par les usagers et les décideurs permettant une meilleure capacité d'adaptation face aux aléas du contexte.

Canaux et zones de diffusion du SPAI. Les canaux de diffusion par téléphone (messages textes et vocaux) sont les canaux privilégiés des usagers. La diversité des canaux utilisés assure au système une appropriation par un large panel d'acteurs.

Pérennisation du SPAI. Une réflexion est amorcée par AVSF pour définir la prochaine étape du SPAI, à savoir un système intégré à ceux des partenaires, portés par les acteurs locaux et nationaux, et qui couvre l'ensemble de la zone de transhumance (zone de départ, de transit et d'arrivée), qui soit à la fois plus précis et pérenne.

4. Résultats et effets des AGR et activités environnementales

AGR. Les AGR ont été en cours de projet recentrées autour des activités de maraîchage et d'aviculture. L'appui apporté à des groupements a été innovant et a permis d'améliorer le statut nutritionnel des ménages. Ces appuis ont fait l'objet de documents de capitalisation.

Activités environnementales. La diffusion des foyers améliorés est une innovation sur le territoire et sa démultiplication s'est faite à large échelle, signe de sa bonne appropriation par les habitants. Le soutien aux biodigesteurs a un rapport coût / effet plus mitigé. Le reboisement s'est principalement fait à travers le projet de Grande Muraille Verte. Ces activités ont également été bien documentées.

5. Conclusions

Le projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo, Ega Egga, est un projet pertinent et ambitieux.

Le projet est cohérent avec les dynamiques engagées sur le territoire, complémentaires avec les acteurs du territoire, tout en intégrant de nombreuses innovations pour une amélioration continue des pratiques.

Le projet a démontré une réelle efficacité et des impacts déjà probants.

AVSF est reconnu comme étant un acteur majeur tant par la qualité des interventions menées que par sa force de proposition.

Des défis subsistent autour des enjeux de pérennisation des UP et du SPAI ; du rattachement de ces dispositifs au niveau national ; du renforcement des compétences et des responsabilités des acteurs locaux ; mais aussi de la recherche de financement pour valoriser et consolider l'expertise acquise au profit d'un plus grand nombre.

6. Suivi des recommandations de l'évaluation intermédiaire

Réviser le cadre logique et refondre le dispositif de suivi-évaluation : plus de la moitié des indicateurs ont été retravaillés / le lieu d'affectation de la référente du SYSE a été transféré à Linguère / les outils de collecte ont évolué pour devenir plus opérationnels (ex : langue locale).

Appuyer la réflexion des UP sur trois défis majeurs : l'atelier national initié par AVSF et porté par l'ensemble des acteurs, reporté en 2021 du fait des contraintes sanitaires, soutient la pérennisation organisationnelle et financière, la reconnaissance juridique des UP et l'articulation entre POAS et UP.

Recentrer l'appui sur la gestion collective des ressources par les UP : une fiche technique de vulgarisation du guide d'accompagnement des UP a été formalisé / une analyse des besoins en renforcement des compétences a été réalisée auprès des UP / davantage de panneaux de matérialisation ont été déployés / les AGR ont été recentrées (maraîchage, aviculture).

Élargir et pérenniser le SPAI : une analyse des solutions pour étendre les messages vers les zones de départ et zones d'accueil a été conduite / l'entreprise Jokalanté a soutenu la transmission des messages vocaux.

Renforcement de l'équipe, concentration des actions et allongement de la durée du projet :
renforcement de l'équipe d'animateurs / durée du projet allongée à fin 2020.

7. Recommandations de l'évaluation finale

- Accompagner la pérennisation des UP

Porter la réflexion au niveau national, par l'organisation de l'atelier, en veillant à ce que le MEPA s'y implique pleinement et s'engage à porter les décisions qui y seront prises

Redéfinir les modalités de soutien à l'autonomisation financière des UP, en lien avec les autorités nationales, l'administration territoriale, les usagers des infrastructures, les collectivités territoriales, les partenaires, et analyser l'opportunités de développer des AGR

Être force de proposition dans la réflexion collective au niveau national autour de l'adaptation de la réforme de l'OFOR en milieu pastoral

Appuyer un plaidoyer pour intégrer dans le texte d'application de la législation pastorale, les modalités pratiques de reconnaissance de l'UP définies au cours de l'atelier national

Renforcer les compétences des organisations professionnelles d'éleveurs, encourager les initiatives inter-UP, renforcer l'intégration dans l'équipe projet d'animateurs relais issus des communautés y compris de femmes

- Renforcer la pérennité des Fédérations d'UP

Renforcer leurs compétences (plaidoyer, GAF).

Clarifier leur fonctionnement entre elles et avec les UP

Accompagner la mise en place d'un échelon national des UP, intégré au niveau du MEPA

Construire des stratégies d'alliance entre les Fédérations d'UP, les OP d'éleveurs déjà impliquées dans l'accompagnement des UP, le DIRFEL, la MDE

- Accompagner les initiatives menées par le projet à être déployées à plus large échelle

Partager les retours d'expériences d'AVSF avec les partenaires opérationnels, les acteurs locaux (OP, UP, Fédération, DIRFEL, MDE, etc.), à travers des ateliers y compris en langue locale, le partage de documents de capitalisation (traduits en langue locale lorsque pertinent)

Développer des vidéos pédagogiques de capitalisation en langue locale à destination des communautés, facilement visionnables par téléphone, accessibles depuis un même site, pour soutenir le renforcement des compétences des agropasteurs dans les domaines traités

- Accompagner la phase 2 de l'outil SPAI

Partager les expériences entre dispositifs, mutualiser les efforts, développer une plateforme commune open-source

Préciser les indicateurs de suivi pour une gestion harmonisée et facilitée

Intégrer les acteurs locaux et institutions nationales au cœur du dispositif en leur confiant davantage de responsabilité et identifier la structure de portage

Renforcer les compétences des acteurs locaux pour qu'ils soient à même d'assumer leurs nouvelles fonctions dans le fonctionnement du SPAI2

Intégrer dans le SPAI2, des données régulières issues des UP (ex : suivi du nombre d'animaux) permettant un suivi dynamique du contexte (ex : suivi dynamique de la biomasse)

et capacité de charge, à développer avec le CSE) à l'échelle de l'UP ; valoriser les nouvelles données pertinentes nouvellement disponibles grâce aux avancées technologiques

➤ Gestion de projet

Veiller à maintenir l'équipe projet déjà en place d'ici le démarrage du prochain projet, en effet le gap de financement à l'issue du projet *Ega Egga* fait craindre une perte d'une partie des membres de l'équipe

FFEM, AFD soutenir AVSF à valoriser son expérience et les nombreux retours positifs du projet pour rechercher des financements permettant d'accompagner la prochaine étape de pérennisation des UP et du SPAI et de mise à l'échelle.

CONTEXTE

1. Introduction

1.1. Présentation générale

Cette évaluation finale du projet « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo », aussi dénommée *Ega Egga*, a été commanditée par l'**Agence Française de Développement** (AFD). Elle s'intègre dans le cadre de son **dispositif d'évaluations**, intégrant des évaluations intermédiaires et rétrospectives de projets. Ce dispositif permet à l'AFD d'assurer une information objective sur l'utilisation des fonds publics dont elle a la charge, ainsi que de tirer les leçons des interventions soutenues et de renforcer le dialogue avec ses partenaires. Il est attendu des évaluations qu'elles formulent une opinion indépendante et justifiée, donnent un avis argumenté et proposent des recommandations pour la suite.

L'**évaluation intermédiaire** et l'**évaluation finale** du projet *Ega Egga* ont été confiées après sélection par appel d'offre, au bureau d'études SalvaTerra, en qualité de consultants externes (sous conventionnement n°CSN 1469.01M). **SalvaTerra, bureau d'études spécialisé** en environnement, forêt, agriculture et énergie, propose des appuis-conseils sur mesure pour la réussite des actions de développement dans les pays du Sud. SalvaTerra a une grande expertise dans le domaine des évaluations de stratégie et de projet et travaille de façon rapprochée avec l'AFD depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre de plusieurs accords-cadres¹ établis en 2017, 2018 et 2019.

L'évaluation intermédiaire du projet *Ega Egga* a été menée en **octobre 2018** et l'évaluation finale en **janvier 2021**, soit deux semaines après la fin du projet. Toutes deux ont été conduites par un binôme d'experts : M. Oussouby Touré en qualité de sociologue et pastoraliste spécialisé en législation pastorale et appui à la société civile pastorale au Sénégal a participé aux deux évaluations ; M. Gabriel Morin-Kasprzyk, agronome et zootechnicien expérimenté en développement rural intégré en Afrique Subsaharienne, assurant la fonction de chef de mission de l'évaluation intermédiaire, et Mme Blanche Renaudin ingénieure agronome spécialisée en environnement, adaptation au changement climatique, développement rural, principalement en milieu Sahélien, en qualité de cheffe de mission de l'évaluation finale.

Ce rapport se veut être représentatif de l'ensemble du projet mené. Pour cela il s'appuiera sur plusieurs éléments d'analyse de l'évaluation intermédiaire.

¹ Accord-cadre n°2017-060 de prestations d'études et d'assistance technique pour la mise ne œuvre de la Facilité Adapt'Action lots 1 et 2 / Accord-cadre n°2018-251 « à marchés subséquents » mobilité urbaine d'assistance technique relative au secteur de la mobilité et des transports urbains et périurbains / Accord-cadre n°2019- pour la réalisation d'évaluations décentralisées au Sahel

1.2. Méthodologie

1.2.1. Objectif

L'évaluation a pris en compte les points de vue des différentes parties prenantes de manière équilibrée et impartiale, dans l'esprit du dispositif d'évaluation et de suivi des projets financés par l'AFD et le FFEM, et conformément aux **critères préconisés par le Comité d'aide au développement (CAD)** de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'évaluation à mi-parcours visait des objectifs essentiellement opérationnels, conduisant à réajuster le projet pour le mener jusqu'à sa bonne fin, au regard des risques, freins et opportunités apparus depuis son démarrage. **L'évaluation finale visait des objectifs de redevabilité vis-à-vis des partenaires et de capitalisation** des interventions du projet. Les Termes de références (TDR) ont été définis par l'AFD conjointement pour ces deux missions d'évaluations.

1.2.2. Approche

La collecte des données et l'analyse ont été menées à travers les **étapes** suivantes :

- Exploitation de la documentation portant sur les activités menées par le projet (rapports annuels d'activités, comptes rendus des réunions et des ateliers, publications, documents de capitalisation, etc.), au cours de la phase de cadrage ;
- Conduite d'entretiens avec : (i) les responsables de AVSF et l'équipe du projet ; (ii) les bénéficiaires directs des appuis du projet ; (iii) les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet (ex : autorités administratives, responsables des projets partenaires, leaders d'organisations communautaires), au cours de la phase de mission terrain ;
- Observations lors des visites de terrain des différentes réalisations effectuées ;
- Restitution à Linguère et à Dakar, permettant au-delà la présentation des premiers résultats, de recueillir des compléments d'informations de la part des principaux intéressés ;
- La prise en compte des commentaires de la première version intermédiaire du rapport, au cours de la phase de rédaction.

L'évaluation s'est faite en **triangulant les informations** collectées dans le cadre de la documentation mise à disposition, des parties prenantes interrogées, des observations terrain effectuées, et en s'appuyant sur l'expérience et les connaissances des évaluateurs sur ces sujets. La compilation de analyses et réflexions a abouti à formaliser des résultats et jugements évaluatifs ainsi que des perspectives d'évolution pour le projet.

Les visites terrain se sont faites sur la base d'un **échantillonnage représentatif** des activités menées et des zones ciblées. Cela afin d'étudier le niveau d'avancement des différentes activités ; de comprendre les facteurs favorisant ou limitant l'obtention de résultats ; d'alimenter une analyse plus globale quant à la mise en œuvre et à la durabilité de chaque intervention. Pour réaliser cet échantillonnage, les consultants ont choisi de faire confiance à l'équipe projet, en leur proposant de formuler une proposition d'agenda de visite, après une présentation des critères d'échantillonnage à retenir (ex : représentativité géographique ; diversité des interventions ; interventions ayant atteints ou non leurs résultats ; diversité des modalités de mise en œuvre). Les consultants ont insisté sur la nécessité d'étudier à la fois des interventions qui ont eu les résultats escomptés et d'autres qui n'ont pas atteint les résultats, toutes deux étant source d'apprentissage et de leçons à tirer. Les consultants ont réajusté quelques éléments de l'agenda en cours de mission, pour répondre aux besoins prioritaires en termes d'analyse.

La **participation de l'équipe projet AVSF** a été « permise » par les consultants tout au long de la mission terrain. En effet, les membres de l'équipe projet ont assisté à l'ensemble des entretiens menés, à la fois avec les communautés, les partenaires, les autorités. Ce choix d'une participation de l'équipe projet tout au long de la mission, a permis un partage continu d'information et de point de vue entre eux et les consultants, et a aussi été l'occasion pour l'équipe projet de bénéficier des commentaires des interlocuteurs de façon directe et condensée, constituant ainsi une opportunité de tirer des bénéfices de leur engagement dans l'accompagnement de la mission, dès l'étape de la conduite d'entretiens. Une telle participation est rare dans le cadre de la conduite d'évaluations, mais a été rendu possible ici du fait des retours unanimement élogieux quant à la conduite des interventions dans le cadre de ce projet.

Les consultants ont régulièrement partagé leurs réflexions avec l'équipe projet, en toute **transparence**. Des réunions de travail ont été organisées entre les consultants et l'équipe projet lors de la phase de préparation (trois réunions menées) ; mais aussi en début, milieu et fin de période de mission terrain. Cela a permis de bien s'entendre sur les orientations de l'évaluation et également d'interroger l'équipe d'AVSF quant aux résultats obtenus, aux procédés mis en place, à leurs analyses en termes de perspectives.

1.2.3. Questions évaluatives

L'évaluation a exigé d'appréhender des **thématiques nombreuses et complémentaires**, telles que le pastoralisme ; l'élevage extensif et les mobilités d'une part ; l'élevage et l'agriculture intensifiés et intelligents face au climat (en tant qu'activités génératrices de revenus) et nécessairement sédentaires d'autre part ; mais la problématique « bois-énergie » ; et de façon transversale la gestion concertée des ressources naturelles, l'implication et la représentation des communautés et des collectivités. Ces différents thèmes doivent être étudiés et pris en compte dans la cadre de cette évaluation et des questions qui le structurent.

En amont de la mission terrain, une note de cadrage a été formalisée précisant notamment les **questions évaluatives**. Celles-ci se sont basées sur les échanges et propositions de questions formulées au cours des trois réunions de cadrage, qui ont eu lieu le 9 et 21 décembre 2020 et le 5 janvier 2021, d'abord avec AVSF (Mme Sophie Berthelon, M. Djigo Ahmed Tidiane et M. Stefano Mason) tandis que la troisième intégrait également le FFEM (Mme Aurélie Ahmim-Richard) et l'AFD (Mme Alexia Hoffman). Sur la base de ces échanges et des 24 questions évaluatives formulées dans les TDR (sans hiérarchie spécifique), la note de cadrage a formulés les axes d'évaluation suivants : structuration des UP et des Fédérations d'UP ; durabilité des interventions ; impact des UP sur la gestion concertée des ressources pastorales et performance environnementale ; articulation entre les mécanismes mis en œuvre de gestion des ressources pastorales et les outils de gestion du territoire tel le Plan d'occupation et d'aménagement des sols (POAS) ; analyse du système pastorale d'alerte précoce et des évolutions souhaitées ; analyse de la qualité de l'intervention d'urgence intégrée au projet ; dynamique et coordination des mécanismes de co-financement et projets associés. Il a également été convenu que les **recommandations** formulées dans le cadre de l'**évaluation intermédiaire** seraient suivies de façon spécifique afin d'étudier leur niveau d'appropriation et de mise en œuvre par l'équipe projet.

1.2.4. Personnes rencontrées et Agenda

La mission terrain s'est déroulée pendant deux semaines, incluant les temps de transports. Les visites dans les villages et les campements se sont déroulées sur huit jours ; les autres jours étant dédiés aux échanges avec l'équipe AVS et les partenaires ainsi que l'organisation des deux restitutions des résultats préliminaires. Des entretiens ont également été menés à distance, avec : le Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage, le bureau AFD Dakar et le Centre de Suivi Ecologique (CSE). Au total, 65 entretiens ont été menés auprès de plus de 200 personnes. La liste des **personnes interrogées** est disponible en annexe 2.

L'**agenda** de la mission, basé sur la proposition faite lors de la phase de cadrage par l'équipe projet d'AVSF, a été adaptée en cours de mission, selon les besoins de visites complémentaires et afin de laisser du temps de travail au bureau pour approfondir certaines données collectées avec l'équipe projet ainsi que pour préparer les restitutions. Au total les interventions ont été visitées dans 10 des 13 communes d'intervention, réparties dans les trois départements, et 10 des 26 UP accompagnées ont été rencontrées. L'agenda de la mission est disponible en annexe 3.

2. Evolution du milieu pastoral

2.1. Réformes nationales en cours

L'élevage pastoral constitue un **système de production animale particulièrement adapté** en milieu sahélien ; la mobilité qui le caractérise permettant en effet de s'adapter aux irrégularités de la production fourragère engendrées par les sécheresses récurrentes. Ce système de production, prédominant dans le nord du pays, se heurte cependant à d'importantes contraintes, telles que : (i) la dégradation et la réduction des zones de parcours et des espaces de repli, résultant des changements climatiques et de l'extension des zones agricoles ; (ii) l'augmentation de vols d'animaux ; (iii) la faiblesse des financements publics alloués au pastoralisme ; (iv) le coût élevé des facteurs de production, en particulier les intrants zootechniques. Parmi les principaux facteurs de pression sur les ressources sylvopastorales, on peut citer : le changement climatique, la croissance démographique, la progression du front agricole et l'augmentation continue du cheptel local et transhumant.

Malgré la plus-value largement reconnue de ce système de production en termes d'impact économique, social et environnemental, le Sénégal n'est pas doté d'un cadre juridique régissant ses aménagements législatifs et réglementaires. Le projet de **Code pastoral** dont le processus d'élaboration a été entamé en mars 2013 n'a pas encore été approuvé par le Conseil des Ministres, avant d'être promulgué par l'Assemblée Nationale. Il reconnaît la nécessité de la mobilité pastorale et le droit d'accès des éleveurs aux ressources pastorales (TOURE, 2013)². Il permet également une meilleure intégration des populations pastorales dans les institutions et un meilleur positionnement dans les régimes fonciers et l'exploitation des ressources naturelles. Ce projet de Code prévoit par ailleurs (i) la promotion des conventions locales de gestion des ressources pastorales, (ii) la sécurisation de l'accès du bétail aux ressources naturelles dans les terroirs villageois, à travers le zonage de l'espace, (iii) la création d'une zone de repli stratégique pour le bétail, à travers la reconnaissance de la vocation pastorale du ranch de Dolly et (iv) la reconnaissance par l'Etat et les Collectivités locales des POAS et des UP.

Une autre réforme en cours concerne le système de gestion de l'eau en milieu rural. Dans les années 90, un système de gestion communautaire et participatif de l'eau, responsabilisant les populations, a été mis en place à travers des structures autonomes dénommées les Associations des Usages de Forages (ASUFOR). Cette démarche a permis à l'Etat de se désengager des charges concernant l'exploitation des ouvrages, l'entretien des réseaux de distribution et le renouvellement des équipements d'exhaure. En 2014, l'Office des Forages Ruraux (OFOR) a été créé pour améliorer l'efficacité du secteur de l'eau potable en milieu rural. La **réforme de l'OFOR** vise à confier la gestion des réseaux d'eau potable en milieu rural à des opérateurs privés, dans le cadre de la délégation des services de maintenance et de production du service public à travers des contrats d'affermage. Certaines délégations de service public ont été contractualisées et sont aujourd'hui opérationnelles. Cependant, le cadre stratégique de la réforme n'a pas encore répondu à toutes les interrogations, concernant

² TOURE, O., 2013. *Note d'analyse de l'avant-projet de loi portant Code pastoral - Communication personnelle*. Dakar, 15p.

notamment la défense des intérêts des usagers. Cette réforme suscite d'importantes interrogations, voire d'importantes résistances en milieu pastoral.

Par ailleurs, plusieurs processus de **réforme foncière ont été** engagés depuis les années 90 et ont rencontré de nombreuses difficultés et oppositions. La loi prévoit trois catégories de terres : le domaine privé des particuliers, le domaine de l'Etat et le domaine national. Le débat sur le foncier se focalise sur la nécessité de réformer la « loi sur le domaine national ». En 2012, la Commission Nationale de Réforme Foncière (CNRF) a été mise en place par l'Etat afin de faire de nouvelles propositions sur la réforme foncière. Les organisations de la société civile se battent aux côtés des paysans, pour une réforme foncière inclusive, et défendent la vision d'une sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales, à travers l'attribution de droits réels aux producteurs ruraux, en opposition à une privatisation complète des droits fonciers. Aujourd'hui, l'application de la loi sur le domaine national (LDN) rencontre encore d'importantes réticences. En plus des problèmes de mise en œuvre découlant de l'absence des outils de gestion foncière ou du retard dans leur mise en place, la LDN pose des problèmes liés à la nature juridique du titre d'occupation délivré aux paysans.

La **réforme de la décentralisation** s'est faite en trois grandes étapes (1972 – 1996 ; 1996 – 2012 – 2013 – 2018). Cette troisième étape aussi appelée « Acte 3 » constitue aujourd'hui le cadre de référence de la politique de décentralisation au Sénégal. Elle est conçue comme une véritable politique d'aménagement du territoire et oriente la concrétisation des aspirations et des espoirs des acteurs territoriaux, en vue de bâtir un projet de territoire. Son objectif général est « d'asseoir des territoires viables et compétitifs, porteurs d'un développement durable ». En Afrique, il est communément admis que le Sénégal fait figure de pionnier en matière de décentralisation.

2.2. Evolution du contexte agro-pastoral dans le Ferlo

Le territoire du Ferlo est une **zone sylvopastorale** semi-désertique de plus de 70 000 km² (environ 40% du territoire national) situé en zone sahélienne et localisé entre le bassin arachidier au sud et la vallée du fleuve Sénégal au nord. Les paysages sont composés de savane arbustive et arborée ouverte et sont régulièrement soumis aux feux de brousse. La principale activité qui y est développée est l'élevage de type pastoral, caractérisé par une exploitation extensive des ressources pastorales (pâturages, eau) à travers la mobilité des troupeaux. La mobilité des troupeaux est une stratégie d'adaptation primordiale pour la survie des familles d'éleveurs et de leurs animaux ; elle permet également de préserver et de valoriser les ressources pastorales particulièrement fragiles dans ce milieu. La zone du projet est une zone de départ des éleveurs en début de période de soudure pastorale (mars-avril) en direction du sud et de l'ouest, c'est également une zone de transit pour ceux qui passent par le Ferlo pour aller vers Tambacounda ou la Casamance et une zone d'accueil notamment les éleveurs Sérères du Sine Saloum qui viennent s'y installer avec leurs troupeaux en hivernage. Les Peuls, les Toucouleurs et les Sérères sont les principaux acteurs de la mobilité au Ferlo.

Depuis les années 70, les changements climatiques sur ce territoire se sont traduits par un **déplacement des isohyètes vers le Sud** : le Ferlo est désormais traversé par les isohyètes 300 à 500 mm du Nord au Sud, contre 500 à 700 mm dans les années 50, avec une variabilité interannuelle forte. En conséquence, les feux de brousse sont plus fréquents et la couverture fourragère est moins dense et de moindre qualité. Ces évolutions sont les résultats de l'évolution du gradient de pluviosité combinés à des déterminants anthropiques (avancée du front agricole, surpâturage, collecte de bois de cuisson).

On constate également une **réduction de l'espace pastoral**, due à l'avancée du front agricole (en provenance au sud du bassin et au nord de la vallée du fleuve Sénégal) et à l'installation et l'extension d'aires agricoles cultivées en zone pastorale (larges étendues de terres octroyées à des marabouts notamment). Cette pression accrue sur le foncier pastoral

engendre des évolutions des mobilités pastorales et exacerbe les conflits (entre éleveurs autochtones et transhumants et entre éleveurs et agriculteurs).

En termes d'**évolution de la mobilité pastorale**, on observe une tendance à la sédentarisation d'une partie des membres des familles d'éleveurs (en majorité enfants, femmes et personnes âgées), avec pour illustration des constructions récentes de maisons en briques sur le territoire. Cette sédentarisation constitue une stratégie d'adaptation face aux dérèglements climatiques, à la pression accrue sur les ressources pastorales et à la pression foncière, en permettant de sécuriser les moyens d'existence des ménages par une diversification de leurs sources de revenus. Cela permet également de favoriser la scolarité des enfants. Un autre important changement concerne les caractéristiques de transhumance, répondant aux mêmes contraintes que celles à l'origine de la sédentarisation partielle des familles. Il a ainsi été constaté une évolution des types de transhumants (davantage de jeunes bergers, souvent moins respectueux des règles des territoires d'accueil) ainsi qu'une modification des circuits de transhumance (SY, 2011)³.

En termes de **planification territoriale et de gestion des ressources naturelles**, l'avancée du front agricole a pour conséquence une exploitation incontrôlée des Réserves sylvo-pastorales (RSP) relevant du domaine forestier et de la responsabilité de l'Etat, entrant en contradiction avec la mise en place de collectivités décentralisées et de structures locales chargées de déterminer les modes d'exploitation et les règles d'accès aux ressources pastorales. Dans ce domaine, les communes appuyées par le projet sont de deux types :

1. Les communes « du Ferlo », dans les départements de Ranérou et de Linguère, s'étendent sur de vastes territoires en grande partie classés en RSP (80% du Ferlo est classé). Leur principal outil de planification territoriale est l'Unité Pastorale (UP). Une minorité d'entre elles a élaboré son Plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS).
2. Les communes « du Fleuve », dans le département de Matam, sont plus étroites, et composées potentiellement de trois types de zones : (i) le Walo (zone proche du fleuve, concentrant des cultures irriguées et de décrue) ; (ii) le Djeri (espace agro-pastoral séparant le Walo du Ferlo) et (iii) la zone pastorale.

Par ailleurs, on constate une forte **densification du réseau des ouvrages hydrauliques** ces dernières années. A titre d'exemple, le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA/Lou-Ma-Kaf) initié en 2013 intègre la construction et réhabilitation de 36 puits et forages d'ici 2022 tandis que le Programme d'urgence et de développement communautaire (PUDC) a construit et réhabilité plus de 30 ouvrages. Certains ouvrages sont maintenant distants de moins de 10 km (contre 15 à 25 km recommandés dans la zone (DIACK, 2016)). Dans un tel contexte, l'eau n'est plus (ou ne sera bientôt plus) un facteur limitant la charge animale en saison sèche. La coordination par les services hydrauliques de la cartographie d'implantation des ouvrages n'est pas systématique ce qui ne permet pas de garantir un maillage et un dimensionnement approprié des ouvrages pour éviter tout impact négatif en termes d'afflux des populations et des troupeaux, d'épuisement des ressources naturelles et de baisse du niveau des nappes (-4m observé à Ranérou et -8m à Vélingara - ADOS, 2015⁴). Selon certains cependant, cette densification peut favoriser la dispersion des charges animales dans l'espace et permettre d'éviter la dégradation des écosystèmes, mais cela n'a pas été démontré dans le temps.

La **gestion des forages** sur le territoire se fait à travers des ASUFOR ou des comités ad-hoc de gestion. Ce schéma de gestion à travers des comités ad-hoc est un dispositif de gestion transitoire mis en place lorsque la gestion par les ASUFOR rencontre des défaillances telles

³ SY, Oumar. 2011. *Dynamique de la transhumance et perspectives d'un développement intégré dans les régions agro-sylvo-pastorales du Ferlo (Sénégal)*. Revue de la Géographie du Laboratoire Leïdi, 16p.

⁴ ADOS, 2015. *Etat des lieux du parc de forages motorisés et des ressources en eau souterraine de la Région de Matam. ADOS et Division Régionale de l'Hydraulique à Matam*. Bourg-lès-Valence - ADOS, 132p.

que des retards de maintenance entraînant une discontinuité de disponibilité de l'eau, une mauvaise gouvernance entre les parties prenantes (gérant, ASUFOR, collectivités locales, populations) ou encore un manque de transparence dans le suivi des comptes. La gestion des forages concentre des recettes potentiellement importantes en saison sèche (un réservoir de taille moyenne de 210 m³ peut abreuver 7 000 bovins par jour ; l'eau coûte en moyenne entre 200 et 400 Fcfa/m³ et l'abreuvement d'un bovin coûte entre 150 et 200 Fcfa/mois (DIACK, 2016)⁵) entraînant des réticences à laisser ces bénéfices financiers potentiels aux mains de quelques privés et non des populations pastorales qui y vivent. La réforme de l'OFOR n'a pas encore été mise en application sur le territoire ciblé par le projet, du fait d'une forte opposition exprimée par les acteurs et les communautés. Le Ministère de l'élevage et de la production animale (MEPA) est par ailleurs conscient de la spécificité que constitue la zone pastorale pour la mise en place de l'OFOR et envisage un traitement particulier à réserver aux forages pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de l'OFOR, proposition à faire avancer en lien avec les autres départements ministériels concernés. La conduite d'une étude est envisagée par le MEPA pour identifier les difficultés et les spécificités des forages pastoraux et proposer des modèles de gestion appropriés. Dans ce cas, il sera essentiel que les Fédérations d'UP, les OP, les organisations d'éleveurs, les communes s'engagent dans ensemble dans cette réflexion, pour trouver l'issue la plus appropriée pour les communautés concernées.

Une autre évolution du contexte concerne un **risque de dégradation du contexte sécuritaire**. Il a été constaté dans le Ferlo une recrudescence des conflits entre éleveurs transhumants et communautés pastorales autochtones ainsi qu'une apparition de leur caractère violent⁶. Ces conflits sont principalement déclenchés suite au non-respect par les transhumants des zonages définis par les autochtones ou encore au manque de respect envers les autorités villageoises. Par ailleurs, dans le cadre de la Politique de Sécurité publique, des commissariats et postes de police sont nouvellement construits et réhabilités, notamment dans le Ferlo aux abords de la frontière malienne. Cette densification du maillage doit permettre de réduire les risques associés au terrorisme, aux trafics et aux crimes divers. Enfin pour tenter d'éviter la propagation de l'insécurité liée au terrorisme, certains pays côtiers comme le Bénin ont décidé de fermer leurs frontières aux transhumants rendant leur situation extrêmement critique. Si cette tendance s'accroît cela pourrait augmenter le nombre de transhumants en provenance du Mali vers le Sénégal.

Enfin, en 2020, la **pandémie de la Covid-19** a également entraîné l'arrêt de la transhumance des troupeaux aux frontières ainsi que l'interdiction de déplacements interrégionaux dans le pays, ayant eu pour conséquence une limitation de la transhumance « La réduction des mouvements du bétail a été l'une des principales *conséquences qui ont résulté de l'application des mesures politiques et sanitaires de lutte contre la pandémie de la COVID-19 adoptées dans l'ensemble des pays sahéliens et côtiers. Il convient de mentionner que les mesures restreignant la mobilité du bétail au niveau national ont été levées après une période d'application relativement courte dans plusieurs pays où elles ont été adoptées (cas de figure du Sénégal par exemple)* ⁷ ». Par ailleurs, la fermeture des marchés à bétail a entraîné une baisse de la commercialisation des animaux, une baisse de leur prix de vente (associée à la baisse de la demande conséquence de la fermeture des restaurants et à l'interdiction d'événements festifs), une difficulté d'accéder aux aliments du bétail ainsi qu'une augmentation des prix des denrées de premières nécessités. Au moment de l'évaluation les marchés à bétail étaient toujours fermés dans le département de Louga.

⁵ DIACK, A., DIOP, N., SANE, I., 2016. *Rapport d'étude de la situation de référence du projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans les régions de Louga & Matam*. Dakar - AVSF, 218p.

⁶ CERFLA et al. Décembre 2020. *Journée de réflexion sur « le pastoralisme et les conflits liés à la transhumance intercommunautaire » dans la zone sylvopastorale*. Relevé des conclusions et recommandations. 14p.

⁷ ACF/RBM. Février 2021. Bulletin de synthèse n°6.

3. Présentation du projet

3.1. Objectifs, composantes et activités

Le projet de « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo », surnommé *Ega Egga* (ce qui signifie « transhumant » en puular) a pour **objectif global d'améliorer la gestion des ressources pastorales** dans la zone du Ferlo et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal afin de lutter contre la désertification dans cette zone fragile et particulièrement vulnérable au changement climatique. Les objectifs spécifiques, les composantes du projet et les activités associées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Objectif spécifique	Composante	Activités
Mettre en place et appuyer des UP organisant la concertation des usagers d'un territoire	C1 : Appui à l'amélioration de la gestion des ressources pastorales	1.1 Création d'Unités Pastorales (UP) 1.2 Accompagnement des UP 1.3 Réalisation et gestion des infrastructures
Structurer et renforcer une société pastorale pour qu'elle puisse être représentée aux différents niveaux de prise de décision et apporter des services aux éleveurs tels que l'information	C2 : Structuration et mise en réseau des acteurs du territoire pour une meilleure gestion des ressources	2.1 Appui à la gestion organisationnelle et financière des UP 2.2 Appui à la structuration des UP 2.3 Appui aux organisations d'agro-éleveurs présentes dans la zone 2.4 Appui à la mise en place de centres d'alerte et d'information aux éleveurs
Améliorer les pratiques d'élevage et diversifier les activités économiques des éleveurs afin de diminuer la pression sur les ressources	C3 : Appui technique et diversification des activités économiques	3.1 Promotion et diffusion de pratiques d'élevage et de gestion des pâturages durables 3.2 Appui à la diversification économique des agropasteurs 3.3 Accompagnement des familles qui disposent d'une unité de méthanisation familiale et valorisation des produits
	C4 : Gestion, suivi-évaluation et capitalisation du Projet	4.1 Gestion financière et pilotage du projet 4.2 Mise en place du système de suivi-évaluation 4.3 Capitalisation et diffusion des résultats

Figure 1 : Objectifs spécifiques et activités par composante du Projet (FFEM, 2015)

La zone ciblée par le projet se répartie sur deux régions, trois départements et **dix communes** : Thiel, Barkedji et Labgar (département de Linguère, région de Louga) / Velingara Ferlo, Louguere Thioly et Oudalaye (département de Ranérou, région de Matam) dans la zone dite « du Ferlo » ; et Orefonde, Agnam Ciwol, Bokidjawa et Nabadji (département de Matam, région de Matam) dans la zone dite « du Fleuve », en appui à **26 Unités pastorales (UP)**, voir leur localisation en **Annexe 4**. Les bénéficiaires du Projet sont les UP, les comités de gestion des infrastructures et autres organes afférents aux UP, les communes, les organisations d'éleveurs et, de façon générale, les populations locales et autres exploitants, qu'ils soient éleveurs (y compris transhumants nationaux ou des pays voisins) et/ou agriculteurs, soit environ 150 000 personnes (NEP, 2015).

Le **projet a été mis en œuvre de janvier 2016 à décembre 2020**. L'instruction a démarré en 2014 et la NEP date de juillet 2015. Le projet était initialement prévu pour une période de 4 ans (fin initialement prévue en décembre 2019), mais a été étendu dans le temps. Au total quatre avenants de contrats ont été conclu entre AVSF et l'AFD agissant pour le compte du FFEM (signés en avril 2017 ; mai 2017 ; aout 2019 et juillet 2020).

3.2. Co-financement et pilotage

Le **budget total du projet** était au moment de la signature du contrat d'un montant de 4 861 065 Euros, il a ensuite augmenté au cours du projet pour atteindre **5 398 204 Euros**. Cette évolution est à mettre en relation avec l'augmentation de la contribution du FFEM, à travers les avenants signés entre AVSF et l'AFD, faisant évoluer l'enveloppe financière allouée par le FFEM de 1 500 000 à 1 650 000 Euros, soit une augmentation de + 150 000 Euros. A l'inverse la Région Auvergne Rhône-Alpes (RARA) qui avait initialement mentionné un engagement à hauteur de 810 000 Euros, a finalement réduit sa contribution financière à hauteur de 585 000 Euros, soit une réduction de – 235 000 Euros par rapport aux engagements initiaux.

La Note d'engagement de projet (NEP) est signée en juillet 2015 entre AVSF et le FFEM. Elle stipule que les financements alloués par le FFEM sont conditionnés à la **justification de 70% de co-financements sur** le projet. Les co-financiers mentionnés dans la NEP sont l'AFD, la RARA, le PASA et AVSF, certains de ces co-financements étaient acquis au moment de la signature du projet (AFD, PASA, AVSF) tandis que d'autres étaient encore en attente de validation (RARA). L'évolution des financements en cours de projet (ajout du FFEM, retrait de la RARA) a fait évoluer la part de co-financement attendue afin de veiller à maintenir la part de 70% de co-financement. Pour se faire, AVSF a valorisé des prestations d'expertise menées auprès d'autres Partenaires techniques et financiers (PTF) sur le territoire. Le tableau ci-dessous présente la répartition des co-financements du projet.

BAILLEURS	Montant (Euros)	Nom du projet (structure chargée de sa mise en œuvre)	Commentaires
FFEM	1 569 703	Ega Egga (AVSF)	Financement géré par AVSF
Région Auvergne Rhône-Alpes	585 000	Ega Egga (AVSF)	
AFD (Fonds d'Appui Intercommunautaire)	417 139	ASAMM & APEFAM (SAED)	Financement géré par l'unité de gestion du projet (UGP). Suivi budgétaire non disponible au niveau d'AVSF.
AFD	700 000	ASAMM & APEFAM (SAED)	
BAD	1 831 065	PASA Lou-Ma-Kaf	Financement géré par la coordination du PASA. Suivi budgétaire non disponible au niveau d'AVSF.
FAO	148 918	Prestation de service (AVSF)	Financement ponctuel
CLM	58 647	Prestation de service (AVSF)	
FIDA	17 435	Prestation de service (AVSF)	
AVSF	20 000	Appui technique AVSF	
Evaluations	50 000		
Total	5 398 204		Les rapports financiers portent sur la part du FFEM, pas de suivi consolidé.

Figure 2 : Répartition des co-financements du projet *Ega Egga*

Bien que ces bailleurs autres que le FFEM soient mentionnés dans les documents de projets (NEP, rapports d'activités, etc.) en qualité de « **co-financeurs** » du projet *Ega Egga*, afin de répondre à l'exigence d'un co-financement à hauteur de 70%, dans les faits, l'équipe d'AVSF, pourtant en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet, n'a pas accès aux suivis financiers de ces projets partenaires et ne participent pas à leur comité de pilotage. Dans les faits, la SAED (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé) et le PASA financent notamment la réalisation de plusieurs ouvrages intégrés au projet (parcs à vaccination, marché à bétail, forages) et les fonds du FFEM et de la RARA appuient et accompagnent la création ou la redynamisation des Unités Pastorales associées.

Le comité de pilotage (COPIL) du projet *Ega Egga* a lieu une fois par an dans les locaux de la préfecture (à Linguère ou Ranérou) en présence de l'ensemble des partenaires et des autorités. Tous sont informés de l'état d'avancement du projet, du suivi du budget et participent aux décisions stratégiques. L'inverse n'est pas vrai, à savoir AVSF n'est pas tenu informé du suivi budgétaire du PASA par exemple et ne participe pas aux décisions stratégiques du projet.

3.3. Equipe projet

L'équipe en charge de la mise en œuvre du projet est basée à Linguère et composée d'un responsable projet ; de trois responsables techniques (productions animales, productions végétales, système d'alerte pastoral) ; de trois soutiens en fonction supports (secrétariat, comptabilité, chauffeur) ; d'un responsable suivi-évaluation ; ainsi que d'un dispositif d'animation (un superviseur et huit animateurs AVSF + huit animateurs relais basés et issus des communautés + quatre animateurs des centres d'alertes et d'informations portés par les ONGs EGAB et ADID). Le coordinateur national et le responsable administratif et financier interviennent en soutien depuis Dakar.

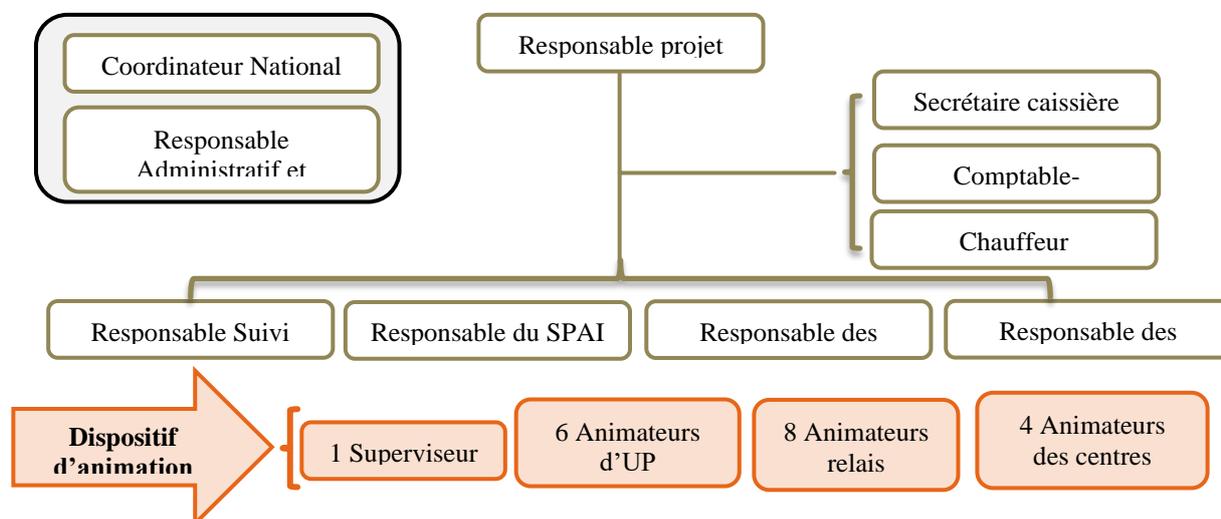


Figure 3 : Organigramme de l'équipe projet (AVSF, 2018)

Les retours concernant l'équipe projet ont toujours été très positifs : « L'équipe projet a été très investie et participe aux événements de la commune » (maire de Thiel) / « L'équipe projet a toujours été disponible pour suivre les activités et répondre à nos demandes » (groupement de maraichères, Barkedji) / « La parfaite coopération, la courtoisie, l'implication du coordonnateur du projet, a beaucoup joué dans mon implication dans le cadre du projet *Ega Egga* » (préfet Ranérou) / « AVSF a permis de développer beaucoup d'actions de reboisement (...) a insisté sur l'investissement des femmes pastorales (...) a permis la mise en place d'UP sur le territoire (...) Cela a été une grande chance pour les projets ASAMM (Projet

d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'appui à la mise en marché dans la Région de Matam) /APEFAM (Projet d'appui à la promotion des exploitations familiales dans la Région de Matam) qu'AVSF participe à l'assistance technique » (coordonnateur de l'assistance technique, Geofit). Les éloges envers les membres de l'équipe d'AVSF ont été unanimes, de la part des bénéficiaires, des autorités, des partenaires. Et au-delà leur bonne intégration, la qualité de l'expertise, le suivi continu apporté permet de répondre aux besoins des usagers.

RESULTATS

4. Pertinence de l'intervention

4.1. Pertinence de l'appui aux UP

Résultat 1. Depuis 40 ans, la pertinence des UP pour protéger et entretenir de façon participative et équitable les écosystèmes fragiles du Ferlo a été démontrée à travers différents projets. De plus, les UP sont intégrées dans le Code Pastoral, en cours d'approbation. Cependant des limites ont été reconnues tel le manque d'homogénéité dans les approches d'accompagnement et la difficulté à pérenniser le fonctionnement de l'UP au-delà du projet.

Les fortes pressions exercées sur le territoire du projet (extension des zones de culture, surpâturage, augmentation des feux de brousse) réduisent les ressources pastorales disponibles, pourtant essentielles au maintien du mode de mise en valeur de ces espaces par un élevage extensif mobile, seul à même de s'adapter aux fortes contraintes de ces espaces fragiles et peu productifs. Pour répondre à ces défis, des **UP ont été mises en place** depuis notamment par des projets soutenus par le Ministère de l'élevage et initié avec le Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal Oriental (PDESO), début des années 80, puis poursuivi par le Projet d'autopromotion pastorale dans le Ferlo, à partir de 1985, le Projet d'appui à l'élevage (PAPEL1 et 2), entre 1993 et 2009, le Projet de développement agricole dans le département de Matam (PRODAM), à partir de 1994, le PASA Lou-Ma-Kaf, à partir de 2014.

La **définition des UP** retenue par AVSF est « L'UP est un espace géographique centré généralement sur le forage où vivent des populations appartenant au même terroir, solidaires, ayant les mêmes intérêts socio-économiques, exploitant les mêmes ressources, utilisant les mêmes points d'eau (mares, forages, etc.) et ayant la volonté de cohabiter en permettant à chacun de développer ses activités de manière efficiente, mais sans gêner celles des autres. Elle est également un instrument de pilotage et d'animation mis à disposition des communautés (du territoire) pour une gestion consensuelle participative, inclusive, équitable et durable des ressources ». ⁸ Ainsi l'UP est **un outil de planification spatiale et de gestion des usages pour les espaces à vocation pastorale.**

Depuis, **la pertinence du soutien à la mise en place d'UP n'a cessé d'être démontrée.** Il est reconnu que la mise en œuvre d'UP permet à la fois de sécuriser le fonctionnement des systèmes pastoraux, d'améliorer la disponibilité des ressources, d'augmenter la productivité du cheptel et de renforcer la cohésion sociale ainsi que la responsabilisation des acteurs à la base. L'UP a la vocation d'engendrer des bénéfices sur le plan environnemental (préservation des ressources), économique (santé animale, commercialisation) et sociétal (cohésion, prévention et gestion des conflits). Par ailleurs, en 2016, la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) recommandait de poursuivre l'expérimentation des UP comme outil de

⁸ AVSF. 2020. *Livret de Synthèse. Guide mise en œuvre et d'animation des unités pastorales au Sénégal.* 20p.

sécurisation du foncier pastoral (CNRF, 2016)⁹, bien que ce document n'ait pas été accepté par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, **les UP sont dans un processus de reconnaissance officielle par l'Etat et les collectivités territoriales.** Elles sont reconnues en tant qu'instrument de planification spatiale visant un usage concerté et réglementé de l'espace et des ressources. Les UP sont inscrites à l'article L44 du Code Pastoral (développé en 2012 et en cours d'approbation). Les UP servent de cadre de référence pour orienter les pratiques pastorales et encadrer l'accueil des transhumants non-résidents, mais n'ont pas force de loi. « *L'UP est un concept qui a fait ses preuves pour obtenir des effets significatifs en matière de gestion des ressources pastorales (...) Les acteurs ont pris conscience de l'utilité de l'UP et de son rôle de premier plan* » (préfet de Ranérou).

Dans le Ferlo, des UP ont été créées et accompagnées depuis plus de 40 ans et l'intérêt qui leur est porté n'a cessé de croître. La très grande majorité des projets qui interviennent sur le territoire en soutien au pastoralisme, le fait à travers l'appui aux UP. La déclinaison opérationnelle diffère cependant selon les porteurs de projets et cette **hétérogénéité dans l'approche** a régulièrement été critiquée. Depuis 2017, des efforts ont été entrepris pour tirer et croiser les leçons apprises de ces diverses expériences afin de définir un Guide méthodologique « harmonisé » d'appui aux UP (THIOUNE, 2017)¹⁰ formalisé par une coalition d'acteurs clés engagés sur le sujet¹¹ et sous l'égide du MEPA.

Une autre difficulté rencontrée est la **faible pérennité dans le fonctionnement et l'utilité réelle des UP au-delà du projet.** A l'issue du projet qui les a appuyés, dans la grande majorité des cas, les organes de l'UP (Bureau exécutif, Comité directeur, Commissions techniques) fonctionnent de façon réduite voire s'arrêtent tout à fait, ce qui interroge au-delà leur fonctionnement leur utilité même vis-à-vis des services rendus aux usagers des espaces ruraux, des collectivités territoriales et de l'administration locale. Ce constat ne doit pas remettre en question toute la pertinence que les populations reconnaissent à l'outil, les causes évoquées et reconnues sont le manque de ressources financières collectées pour pérenniser cet engagement (impliquant les responsables de l'UP mais aussi les conseils communaux et les gestionnaires des infrastructures pastorales), d'autant qu'au-delà du temps nécessaire, le territoire de l'UP est grand et les déplacements des membres indispensables à son bon fonctionnement.

4.2. Valeur ajoutée d'AVSF

Résultat 2. AVSF est un acteur majeur dans le domaine de l'appui aux UP dans le Ferlo. La qualité de son analyse et des opérations menées sur le sujet est largement reconnue et a permis de développer une approche innovante, reprise par de nombreux partenaires et intégrée dans le guide méthodologique « harmonisé » piloté par le MEPA en 2017 (THIOUNE, 2017). Par ailleurs, l'appui technique d'AVSF dans le cadre du projet ASAMM/APEFAM a été une plus-value considérable pour le projet et au-delà.

AVSF est la première ONG française **experte dans le domaine de l'élevage.** Elle intervient depuis de nombreuses années dans divers pays en accompagnement aux organisations pastorales (ex : Bolivie, Mali, Niger, Mongolie, Sénégal). Et au-delà les projets mis en place dans le domaine du pastoralisme, elle a aussi largement contribué à la documentation sur le sujet (ex : « *Pastoralisme : l'épine dorsale des zones arides dans le monde* », collection

⁹ CNRF, 2016. *Document de politique foncière, version préliminaire.* Dakar – CNRF, 37p.

¹⁰ THIOUNE, A. A., 2017. *Guide méthodologique de mise en œuvre et d'animation des UP au Sénégal.* Dakar – MEPA et AVSF, 20p.

¹¹ CSE, PASA Lou-Ma-Kaf, AVSF, PAFA-E, PADAER, PRAPS

Etudes et témoignages, 2016 / « *Le pastoralisme, un mode de vie résilience face à de nombreux défis* », collection Les Notes de la C2A, 2017 / « *Le pastoralisme en chiffre* »).

AVSF travaille au Sénégal depuis 1991, menant des interventions principalement en appui au secteur de l'élevage. Depuis 2008 AVSF accompagne le déploiement des UP dans le Ferlo, au point que **l'UP est devenue l'axe central de ses interventions sur ce territoire**. Les projets successifs menés dans le Ferlo en soutien aux UP en amont du projet *Ega Egga* ont été : le Projet de Sécurisation de l'élevage pastoral de Matam (PSPM) à partir de 2007 et le Projet d'adaptation et d'atténuation du changement climatique (PAACC) dans la zone du Ferlo depuis 2012. Par ailleurs, dès 2009, AVSF a été engagée dans l'organisation de nombreux ateliers organisés sur le sujet (ex : Atelier organisé par AVSF à Saint-Louis en juin 2009 sur le thème « Pastoralisme, développement durable et changement climatique dans le Ferlo »).

L'évaluation du PSPM (ASCONIT, 2012)¹² a mentionné que la création des UP a créé de véritables cadres de concertation ayant contribué au renforcement de la cohésion sociale, et a préconisé la démultiplication des UP. Cela illustre la pertinence de l'appui aux UP et la qualité des interventions menées par AVSF dans ce sens. De plus, sur la base de son expérience dans le village de Thionkh depuis 2008 dans le cadre du PSPM (AVSF, 2015), **AVSF propose une approche innovante de l'UP**, qui par la suite a été adopté par plusieurs partenaires et intégré dans le guide méthodologique commun (THIOUNE, 2017). Les piliers de cette démarche sont les suivants :

- **Représentativité, concertation et animation des communautés**, avec des délégués villageois organisés par secteurs, qui élisent les instances de gestion de l'UP et élaborent un plan de gestion et un code local d'usage des ressources ; tous les agro-éleveurs résidants sont membres de l'UP ;
- **Implication forte des autorités locales administratives et coutumières** et des Services techniques déconcentrés (STD) afin de légitimer le processus de concertation et les modalités de gestion ;
- **L'UP est considérée comme un démembrement de la Commune** : le plan de gestion est validé par une délibération du Conseil communal (avec validation de l'autorité administrative : Sous-préfecture) et l'UP est considérée comme une affectation collective du foncier. La Commune délègue à l'UP la compétence de gestion des ressources sur ce territoire, suit et valide le plan de gestion et le programme de travail annuel (PTA), et contribue budgétairement au fonctionnement ;
- **Ses missions principales sont assurées par des Commissions techniques et un point focal** :
 - **Protection de l'environnement** : lutte contre les feux de brousse, protection des ligneux contre la coupe et l'émondage, mises en défens et amélioration des pâturages, etc. ;
 - **Accueil des transhumants** : information, indication des zones de campement et explication du plan de gestion, vérification des certificats de vaccination, enregistrement du nombre de ménages et du cheptel ;
 - **Alimentation du bétail** : recensement des besoins, gestion des magasins d'aliment bétail, supervision des distributions, suivi-évaluation des activités de mise en réserve fourragère (zones de fauche notamment) ;
 - **Santé animale** : sensibilisation, supervision des campagnes de vaccination, gestion des parcs de vaccination ;

¹² ASCONIT, 2012. *Etude d'impacts sociaux, environnementaux, économiques et de caractérisation dans une approche territoriale des changements climatiques de cinq projets de coopération décentralisée. Au Sénégal, volet élevage pastoral : Etude de trois projets de sécurisation et de développement de l'élevage pastoral*. Lyon - AVSF, 106p.

- **Forage** : un point focal qui est en principe le Président de l'ASUFOR. L'ASUFOR est donc membre de l'UP.
- **Théoriquement, sur la base de l'expérience de Thionokh, l'UP doit pouvoir s'appuyer fortement sur les infrastructures pastorales de son territoire**, au premier rang desquelles les forages, les parcs de vaccination et les magasins d'aliment bétail. La gestion des parcours est donc censée s'articuler avec celle de l'eau et des troupeaux. Dans ce cadre, les Comités de gestion (forages, parcs de vaccination, magasins d'aliment bétail) sont supposés reverser 10 à 15% de leurs bénéfices à l'UP, et la redevabilité des ASUFOR et des Comités de gestion envers l'UP (et vice versa) est supposée garantir transparence et bonne gouvernance. Les ressources financières de l'UP reposent donc théoriquement sur (i) les bénéfices du forage et, dans une moindre mesure, des autres infrastructures pastorales, (ii) l'appui budgétaire de la Commune. Dans les faits, cela a pu être mis en place dans quelques UP (Domoké, Dayane, Thionokh) mais cela n'est pas mis en place dans la plupart des cas. Et pour s'adapter aux manques de ressources financières, certaines UP mettent en place des cotisations (à l'échelle villageoise) et on recense quelques initiatives d'Activités génératrices de revenus (AGR) collectives.
- **Une autre hypothèse du Projet est d'appuyer les UP « en grappe »**, c'est-à-dire contiguës sur le territoire communal et intercommunal, de manière à renforcer la structuration et les relations entre UP (mise en cohérence des plans de gestion, couloirs de passage, répartition des transhumants en fonction des ressources disponibles, entre autres) et éviter qu'une UP isolée rendue « attractive » par un nouveau forage et des ressources mieux gérées, ne reçoive une trop forte pression depuis des zones voisines moins bien dotées. Cela permet également de faciliter la collaboration entre les UP appartenant à une même grappe. Ce déploiement « en grappe » est une recommandation de l'évaluation du PSPM (ASCONIT, 2012).
- **La taille de l'UP est en principe reliée à la zone d'influence d'un forage**, soit entre 10 et 15 km autour de celui-ci (soit une superficie comprise entre 300 et 700 km²).

Par ailleurs, dans le cadre du projet *Ega Egga*, la création d'UP dans le département de Matam a été une innovation. La présence d'AVSF dans la cellule d'assistance technique a à maintes reprises été exprimé comme étant une plus-value considérable pour le projet, du fait de la très grande expertise d'AVSF sur le sujet « ***Cela a été une grande chance d'avoir AVSF (...)*** grande expérience dans la mise en place et l'animation des UP » (responsable de la cellule d'assistance technique au projet ASAMM/APEFAM). Le terme « *grande chance* » associé à la présence d'AVSF sur le projet a été formulé plus de quatre fois au cours de l'entretien. L'expertise d'AVSF a également permis de nombreuses autres actions à impact positif, tel la mise en place de façon généralisée sur la zone de haies vives à base d'*Acacia Mellifera*, permettant la réduction de coupe de bois (chaque année renouvelée pour refaire les clôtures), et cette nouvelle approche est déjà en train de faire tache d'huile sur le territoire. La présence d'AVSF dans le consortium a permis d'apporter une plus-value sur chacune des composantes.

4.3. Approche intégrée et innovante

Résultat 3. Le projet *Ega Egga* intègre, au-delà le soutien aux UP, de nouvelles activités innovantes et intégrées, ciblant un public plus large et diversifié. Cet effort de diversification et de complémentarité dans les activités menées répond aux recommandations du PSPM et vise à soutenir l'émergence d'une population pastorale plus résiliente.

Le projet *Ega Egga* a pour particularité par rapport aux projets PSPM et PAACC d'élargir le cadre d'intervention. Comme le préconisait l'évaluation du précédent projet (ASCONIT, 2012), *Ega Egga* intègre une plus grande diversité d'interventions. Ces **interventions complètent les domaines complémentaires** de la préservation des ressources naturelles, du renforcement des capacités économiques, du soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la

cohésion communautaire. Ainsi, à travers l'intégration de ces différents domaines, le projet cible un public plus large et ayant un profil plus diversifié, notamment des femmes (peu représentées dans les organes de gestion de l'UP). La diversification et l'intégration des domaines d'interventions et des types d'activités proposées vise à soutenir l'émergence d'une société civile pastorale plus autonome, plus résiliente, plus citoyenne, de façon plus pérenne.

Par ailleurs, la pertinence est aussi à souligner par le **caractère innovant du projet** :

- Mise à l'échelle du modèle « harmonisé » de création et d'accompagnement des UP, intégrant notamment les innovations de ciblage des UP « en grappe » (UP contiguës sur un territoire communal), un modèle de gestion des ressources basé sur les liens Communes – UP – ASUFOR, ainsi que l'appui à des plans de gestion renforcés et opérationnalisés.
- Structuration des UP en Fédérations Communales (cet échelon de Fédération n'existait pas en amont du projet) et Régionales, en lien avec les Organisations de producteurs (OP), afin d'aider à mettre en place des activités de plaidoyer en soutien aux UP et au pastoralisme.
- Extension et amélioration du Système pastoral d'alerte et d'information au Ferlo (SPAIF ou SPAI) initié par le PAACC : le SPAI développé dans le cadre du projet a la spécificité (en comparaison aux systèmes d'alertes développés par les autres acteurs) de compiler à la fois les données climatiques, environnementales et socio-économiques, et également de rendre ces informations disponibles dans des centres d'alertes villageois (initiés par le projet).
- Diffusion de pratiques durables d'élevage (ex : culture fourragère de Neema, approche en agroécologie, fabrication de blocs multinationnels - pierre à lécher artisanale), diversification des activités à travers des AGR (ex : maraîchage, poulailler communautaire, poulailler traditionnel amélioré), mise en place de Clubs d'écoute communautaires (Clubs Dimitra) ou encore promotion des foyers améliorés et du biogaz : ces activités sont toutes innovantes sur le territoire.
- Amélioration du design d'infrastructures pastorales telles que définies par le MEPA, : amélioration des parcs à vaccination intégrant en plus un couloir d'accès pour les petits ruminants.

4.4. Intégration dans les dynamiques du territoire et renforcement des compétences et des partenariats

Résultat 4. L'exigence du FFEM d'un co-financement à hauteur de 70% est accepté sous des formes variées et dans le cas de valorisation d'actions menées par d'autres projets, permet de renforcer la collaboration et la synergie entre interventions du territoire. De plus, AVSF a été soucieux de renforcer le lien entre l'UP et les autorités, gage d'une meilleure reconnaissance et d'un fonctionnement facilité. Le projet a également permis de renforcer l'expertise et l'engagement de la SAED dans les domaines du pastoralisme et du reboisement. L'appui sur des animateurs relais locaux renforce l'implication et les compétences des acteurs locaux pour une meilleure pérennité des interventions.

L'attribution de financement de la part du FFEM nécessite d'identifier des co-financements à hauteur de 70% du budget total, ce qui représente une forte contrainte pour le partenaire opérationnel. Les co-financeurs de *Ega Egga* contribuent au projet mais leurs modalités d'implication diffèrent. Ainsi le FFEM et la RARA financent toutes deux des activités directement pilotées et mises en place par AVSF (création et animation d'UP, centres d'alertes et d'information, comités de gestion des ouvrages, AGR et certaines infrastructures pastorales) et le suivi financier est de la responsabilité de l'ONG. En revanche, les projets PASA et ASAMM/APEFAM mènent des activités qui leur sont propres, tandis que les infrastructures réalisées dans les UP accompagnées par AVSF sont valorisées comme activité du projet *Ega Egga* sous l'appellation de « co-financement », même si AVSF n'en a pas

directement la responsabilité. Dans ce second cas, il s'agit davantage de **valoriser des interventions menées en grande complémentarité** avec d'autres projets : ce dernier réalise les infrastructures tandis qu'AVSF anime leur comité de gestion et les organes de gestion de l'UP. Cette grande concertation entre les projets a permis d'éviter les doublons. Ainsi au-delà des fortes contraintes imposées par ce taux de co-financement élevé, les partenariats engagés ont permis de renforcer les collaborations et les synergies avec les autres projets du territoire et de mettre en place une intégration sur mesure entre les activités.

De plus, le projet *Ega Egga* veille à une **synergie et proximité avec les acteurs locaux** : collectivités, autorités locales, services techniques déconcentrés (STD), OP, etc. Ainsi, l'adoption d'un plan de gestion (défini pour quatre ans) se fait par acte de délibération du conseil municipal, assorti d'une approbation du sous-préfet. De plus, l'implication des services techniques, des autorités locales, des collectivités lors de la création ou redynamisation de l'UP, permet de légitimer l'UP comme outil de délégation de la gestion des ressources et du foncier aux yeux des usagers. Ce renforcement de la proximité contribue également à renforcer la compréhension et la collaboration entre les membres de l'UP et les acteurs locaux. Une autre conséquence est qu'en cas de difficulté rencontrée par les membres de l'UP (ex : situation de conflit ne parvenant pas à être résolue), ils font appel aux autorités pour aider à leur résolution, et ces dernières interviennent. Par ailleurs, les comités de pilotage du projet sont organisés une fois par an dans les locaux de la préfecture (à Linguère ou Ranérou), tout comme la restitution des premiers résultats de cette évaluation a également été organisée dans les locaux de la préfecture (de Linguère). De nombreuses missions se font ensemble entre inspecteurs et agents des STD et l'équipe d'AVSF. « *Ils ont joué la carte de la complémentarité* » (inspecteur des STD des Eaux et Forêts, Matam).

Le partenariat engagé avec la SAED dans le Matam à travers le partenariat entre ASAMM/APEFAM et *Ega Egga* a **permis d'intégrer la compétence en pastoralisme à la SAED** qui jusqu'à présent travaillait en élevage uniquement sur des aspects de zootechnie. A tel point que depuis, une division a été créée au sein de la SAED prenant spécifiquement en compte le domaine du pastoralisme avec intégration d'une expertise dédiée. « *Tout le mérite revient à AVSF car Géofit n'avait pas d'expérience en pastoralisme sur le territoire* » (coordonnateur pour la SAED du projet ASAMM/APEFAM). « L'expertise d'AVSF a été un atout majeur ». De plus, il était souvent reproché à la SAED de déboiser au profit de mise en culture, or à travers le Comité technique régional (CTR) du projet, intégrant les STD concernés dont les Eaux et Forêts, la SAED a accompagné ces derniers sur des activités de préservation de forêts classées et de sensibilisation des communautés.

De plus, le projet s'est appuyé sur des **animateurs relais**, à travers les OP partenaires, ayant permis de valoriser l'expertise locale et de renforcer leurs compétences pour une plus grande durabilité des interventions au-delà du projet. De façon plus globale, il est apparu que le projet *Ega Egga* a été très soucieux de s'intégrer en complémentarité avec les acteurs de développement et les initiatives menées sur le territoire d'implémentation.

5. Résultats obtenus et perspectives envisagées

Ici sont présentés les principaux résultats atteints par le projet. Le suivi des indicateurs détaillés est disponible en annexe 5. Le cadre logique n'intégrait pas de valeurs cibles à atteindre par indicateur formulé pour la grande majorité d'entre eux, c'est pourquoi le taux de réalisation n'a pas pu être mesuré. Par ailleurs, au-delà des résultats obtenus, l'analyse cherche à étudier les impacts, la pérennité, l'intégration des enjeux transverses (femmes et jeunes ; environnement), ainsi que les principaux enjeux et perspectives envisagées. La structuration de l'analyse se base sur les différents types d'interventions soutenues : (i) UP, Fédérations d'UP et Infrastructures pastorales ; (ii) SPAIF ; (iii) AGR, reboisement, foyers améliorés, plutôt que par composantes telles que définies dans le document de projet.

5.1. UP, Fédérations d'UP et infrastructures pastorales

5.1.1. Mise en place des UP

Résultat 5. Les données quantitatives présentées ci-dessous illustrent l'aboutissement de la caractérisation des UP jusqu'à l'opérationnalisation des engagements pris.

L'appui aux UP en chiffres : **15 UP ont été créés et 11 ont été redynamisées** dans les 10 communes ciblées (la cible initiale était de créer 17 UP et d'en renforcer 4). Parmi les 26 UP soutenues, 20 UP (soit 77%) ont des mandats en cours de validité.

Le **comité directeur** (instance de gestion de l'UP) comprend un bureau et plusieurs commissions techniques créées en fonction des besoins, regroupant des représentants de tous les villages de l'UP et de toutes les catégories socio-professionnelles, avec un total de 25 à 35 personnes en moyenne. Au cours des projets précédents il n'y avait majoritairement que deux commissions (accueil des transhumants et lutte contre les feux de brousse), trois nouvelles commissions ont communément été intégrées au comité : environnement ; santé animale et alimentation du bétail, et dans certains cas d'autres commissions sont également intégrées (ex : sur le vol de bétail).

Sur les 26 UP accompagnées, les comités directeurs sont composés en moyenne de 79% d'hommes, de **16% de femmes et de 5% de jeunes**, malgré une sensibilisation à une discrimination positive faite par l'équipe projet pour intégrer davantage de femmes et de jeunes (il est recommandé que le bureau exécutif comporte au moins 2 femmes, et qu'en moyenne 1/3 des délégués désignés par village soient des femmes).

23 UP ont un **plan de gestion** (défini pour une période de quatre ans) délibéré par les autorités communales et approuvé par les autorités administratives. Cela correspond à une délégation des prérogatives de gestion foncière aux organes de l'UP sur le territoire sur lequel l'UP est implanté, via un acte de délibération du conseil communal, puis une approbation de l'acte par l'autorité administrative. Ces plans de gestion ont largement été enrichi depuis les précédents projets, intégrant maintenant une quinzaine d'articles.

Le **plan de travail annuel** (PTA) élaboré par l'UP est validé par les conseils communaux. Sur les 26 UP accompagnées, le taux de réalisation des PTA était de 66% en 2019 et de 73% en 2020. Par ailleurs, en amont de la formalisation du PTA, l'UP sollicite les STD pour veiller à ce que les éléments clés du plan d'action des STD compatibles avec le mandat de l'UP, soient repris et intégrés dans le PTA de l'UP. Cela afin de veiller à la cohérence du PTA avec les orientations définies pour le territoire. Au cours des visites dans les UP, une présentation de l'UP, du bilan des activités de son plan de travail annuel, de son bilan financier nous a été présentés à chaque réunion (bien que cela ne signifie pas nécessairement que chaque UP soit en mesure de le faire).

Par ailleurs, chaque UP élabore son **code local** pour impulser une dynamique de gestion collective des ressources pastorales. Pour illustration et à titre d'exemple, l'UP de Dayane Kodioli a intégré dans son code local une zone de mise en défens avec interdiction de coupe de ligneux et d'installation des transhumants, un système de surveillance par les campements les plus proches et une mise en application de sanctions en ayant recours au service forestier et aux collectivités territoriales. L'UP Loumbol Daka a quant à elle intégré un focus sur la préservation du couvert ligneux et une mise en application effective de la réglementation locale (en collaboration avec le service forestier), grâce à la forte cohésion sociale et à l'appropriation du code local (application des sanctions à tous les contrevenants, quel que soit leur statut).

Par ailleurs, des défis demeurent quant à **la régulation de la mobilité du bétail au sein des UP**. A ce jour, il n'existe pas de mécanisme de régulation de la mobilité entre les différents secteurs d'une UP selon l'évolution des effectifs d'animaux, les facteurs explicatifs sont les suivants : (i) inexistence d'un outil simplifié permettant d'établir un bilan fourrager (ressources disponibles localement et besoins alimentaires du cheptel appartenant aux familles résidentes), en vue de réguler l'accès aux ressources pastorales ; et (ii) inexistence d'un mécanisme d'échanges entre les responsables des secteurs qui axé sur la question de l'accès

aux ressources pastorales. Pourtant selon les secteurs et les années, le nombre d'animaux peut grandement varier. A titre d'exemple, en 2020 dans l'UP de Loumbol Daka, il y a eu un afflux massif de troupeaux de transhumants avec un effectif de bovins des transhumants trois fois supérieur à celui du cheptel local, avec pour conséquence un épuisement des ressources fourragères pouvant contraindre les autochtones à partir en transhumance.

5.1.2. Principaux impacts de l'appui aux UP

Résultat 6. L'appui aux UP a permis une réduction du nombre et de l'intensité des conflits, y compris ceux induits par la transhumance. Il permet également une sécurisation du foncier pastoral. En revanche, l'impact sur la préservation des ressources pastorales n'est pas suivi donc pas quantifiable.

La dégradation du contexte sécuritaire au Mali depuis 2012 et l'étendu croissante du territoire impacté, fait craindre des risques de propagation au-delà des frontières y compris jusqu'au Sénégal. De plus, il a été constaté une **recrudescence des conflits entre éleveurs transhumants et communautés pastorales et leur caractère devenu parfois violent** dans le Ferlo¹³. Les principales causes structurelles de ces conflits sont l'augmentation de la pression exercée sur les ressources pastorales et les déficits inhérents au système de gouvernance locale des ressources naturelles. Tandis que les principales causes de conflits sont le ramassage de la paille de brousse, la divagation des animaux dans les champs non récoltés, la récurrence des feux de brousse, le vol de bétails, l'absence de balisage des couloirs de transhumance et de réglementation de période de passage aux abords des champs.

Des mécanismes de prévention et de gestion de conflits dans les espaces agropastoraux sont donc indispensables à mettre en place pour contenir ces risques de conflits. La contribution apportée par l'UP est d'autant plus importante que les mécanismes de résolution des conflits se sont érodés et que les dispositifs modernes sont peu déployés.

A la question « *Quelle est selon vous le **principal impact positif généré par l'UP** dans le cadre de ce projet ?* », la réponse au cours des entretiens a toujours été : « *la réduction des conflits* ». Ainsi la formalisation d'un plan de gestion partagé, la responsabilisation des communautés dans la mise en œuvre de ce plan, la mise en place d'une commission technique spécifique pour faciliter l'accueil des transhumants, la matérialisation des espaces définis dans le plan grâce à une signalétique claire (panneaux fournis par le projet traduits en langue locale et en images, objets disponibles localement tels des morceaux de taule, marques de peinture sur les arbres), la diffusion de messages de sensibilisations par radios communautaires, la prévention des feux de brousse grâce à la commission technique, sont autant de mécanismes de prévention des conflits mis en place par le projet ayant permis d'atteindre ce résultat. Par ailleurs les mécanismes de gestion et de médiations pratiqués, se font en priorité par les membres de l'UP, et si besoin les STD et les autorités (élus locaux, sous-préfets) peuvent être sollicités. Dans ce cas leur engagement aux côtés de l'UP et leur réactivité sont essentiels pour contenir le conflit au plus vite. Dans de très rares cas des amendes sont appliqués.

Les **types de conflits** entre acteurs se répartissent dans les proportions suivantes : éleveurs transhumants et autochtones (45%) ; agriculteurs et éleveurs (14%) ; usagers et comités de gestion de forages (18%) ; autres (ex : coupe abusive, problématiques foncières, gestion des infrastructures, etc.) (23%)¹⁴. En termes d'évolution du niveau de récurrence des conflits, il

¹³ CERFLA, AVSF, PPZS, HEKSEPER. Décembre 2020. *Journée de réflexion sur « le pastoralisme et les conflits liés à la transhumance intercommunautaire » dans la zone sylvopastorale. Relevé des conclusions et recommandations.* Linguère.

¹⁴ AVSF. Janvier 2020. *Présentation Bilan des activités.* Linguère.

apparaît que 84% des conflits avaient un niveau de récurrence moyen à élever au moment de la situation de référence et qu'il n'était plus que de 30% en 2020, avec une réduction régulière tout au long de la mise en œuvre du projet. D'après les éleveurs interrogés, quelques conflits entre éleveurs transhumants et autochtones perdurent, mais dans des proportions significativement plus faibles.

Dans ce contexte, les ONG CERFLA (Centre d'études et de recherches en langues africaines), AVSF et le PPZS (Pôle Pastoralisme Zones Sèches) ont organisé le 18 décembre 2020 à Linguère un **atelier sur les conflits liés à la transhumance** dans le Ferlo afin de recueillir les avis et les vécus des acteurs de base impliqués dans les départements de Linguère et de Ranérou. Les conclusions de l'atelier ont été synthétisées et serviront de base préparatoire à un atelier national à prévoir début 2021 sur la problématique des conflits induits par la transhumance dans la zone sylvopastorale avec la participation des différentes parties prenantes du secteur du pastoralisme.

L'UP travaille sur la base de concessions accordées par la commune, à travers un acte de délibération établi par le conseil municipal ensuite achevé par approbation de l'autorité administrative (le préfet ou sous-préfet). Cette **sécurisation du foncier pastoral** permet de protéger des terres à vocation pastorale de l'avancée du front agricole. Elle permet également une reconnaissance des droits des agropasteurs quant à l'usage de ces ressources. Il est arrivé que des délibérations municipales octroient de très grandes étendues de terres pastorales (plusieurs centaines d'hectares) à des personnes influentes qui avaient pour projet d'en faire des terres agricoles, et dans certains cas, l'UP a joué un rôle essentiel de sécurisation de l'espace pastoral. A titre d'exemple, à Dayane, une colonie de Mourides a souhaité développer la culture d'arachide dans une UP. Celle-ci a alors fait appel aux autres UP du territoire, aux Fédérations d'UP, à la Maison des éleveurs (MDE), ce qui a permis d'empêcher cette installation et préserver la vocation pastorale de ces terres. Un autre exemple, à Kirire, le maire avait fait un acte de délibération pour lui-même d'une surface de 100 ha, lequel a été cassé par l'UP avec le soutien de la MDE justifiant que cette zone octroyée est dans le périmètre de l'UP.

La concertation participative et animée lors de la création ou redynamisation de l'UP participe grandement à une **prise de conscience des agro-éleveurs résidents sur la nécessité de gérer les ressources naturelles** et sur le rôle de l'UP. De plus, les efforts de traduction des panneaux de matérialisation en langue locale et en communication sous forme de pictogrammes ont largement favorisé la bonne compréhension et donc le respect des espaces définis comme devant être protégés dans le plan de gestion.

L'évolution des ressources fourragères et hydriques n'est pourtant pas suivi faute d'outils de mesure adaptés. En effet, le suivi de la biomasse est actuellement fait par le CSE à l'échelle du département mais pas à l'échelle de l'UP. De plus son suivi n'intègre pas des données évolutives du territoire (ex : intègre le nombre d'animaux des habitants mais pas le nombre d'animaux lié aux mouvements de transhumance). Pour qu'un tel suivi dynamique puisse se faire, de nombreux indicateurs devront être agrégés (ex : pluviométrie, suivi du nombre d'animaux, etc.) et leurs valeurs devront être suivies en continue sur le terrain et transférées à l'outil d'analyse. Le développement et déploiement d'un tel outil permettrait pourtant de quantifier l'impact de l'UP quant à la préservation des ressources, et contribuerait à accroître l'intérêt, la reconnaissance, le soutien des autorités étatiques, des bailleurs, des organisations de la société civile envers les UP.

5.1.3. Reconnaissance légale de l'UP

Résultat 7. A travers le Code forestier et le projet de Code pastoral, des progrès ont été réalisés sur la voie de la reconnaissance de l'UP. L'élaboration des textes réglementaires d'application associés au Code pastoral devra se faire de façon diligente, en veillant à ce qu'une action de plaidoyer soit déployée de façon forte et concertée entre acteurs de la société civile pastorale.

L'expérience menée par le projet « *Ega Egga* » a clairement mis en exergue l'utilité de l'Unité Pastorale comme outil de prévention des conflits, de sécurisation foncière et de gestion des ressources agropastorales au Ferlo et dans d'autres régions du Sénégal (en l'occurrence la vallée du fleuve). Or, **l'UP ne bénéficie pas encore de la reconnaissance légale** qui permettrait de :

- Faciliter la validation par l'autorité administrative de la délibération que le conseil municipal doit adopter au profit de l'UP, à la suite de l'examen du plan de gestion des ressources pastorales qu'il a élaboré ;
- Garantir l'effectivité de la délégation aux organes de l'UP du pouvoir de gestion des ressources naturelles disponibles dans son territoire et des infrastructures pastorales mises en place.

Au cours de la période récente, des progrès importants ont été réalisés sur la voie de la reconnaissance de l'UP comme étant un cadre efficace d'organisation de l'accès et de l'utilisation des ressources pastorales. Pour rappel, le **projet de Code pastoral** qui est présentement dans le circuit d'approbation indique dans son article 44 que « *les conventions locales de gestion des ressources pastorales développées dans le cadre de projets (plans d'occupation et d'affectation des sols, unités pastorales, etc.) sont reconnues par l'Etat et les collectivités territoriales. A ce titre, lorsque dans une communauté territoriale les différents acteurs s'accordent sur une convention locale, l'organe délibérant de ladite collectivité territoriale procède à une délibération pour la reconnaître comme une forme de gestion durable des ressources pastorales et appuie sa mise en œuvre* »¹⁵.

Il convient de mentionner que le principe de la reconnaissance des conventions locales est déjà mentionné dans le **Code forestier** (Loi 2018-25 du 12-11-2018)¹⁶ dont l'article 35 indique que : « *les collectivités territoriales peuvent conclure des conventions locales à des fins de conservation des ressources naturelles de leurs terroirs. Les conventions locales sont approuvées par le représentant de l'Etat, après avis des services des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols* ». En réalité, la portée de cet acquis concernant le statut juridique des conventions locales est limitée à cause de la perspective restrictive adoptée. L'article 2 du Code forestier définit la convention locale comme étant un accord négocié entre les acteurs locaux, entériné par une ou plusieurs collectivités locales et qui délimite les principes et modalités de protection et de gestion durable des ressources forestières d'une collectivité territoriale. Comparativement au Code forestier, le projet de Code pastoral comporte une innovation intéressante dans la mesure où il prend en compte l'exigence de l'accès à une gamme diversifiée de ressources pastorales, ainsi que la possibilité de réaliser les conventions locales dans le cadre de l'aménagement de l'espace et d'opérations de zonage (à travers les plans d'occupation et d'affectation des sols - POAS), de l'application d'outils de régulation de l'accès aux ressources pastorales (en s'appuyant sur les organes de gestion des Unités pastorales) ou de la clarification des droits fonciers.

La promulgation du Code pastoral par l'Assemblée Nationale va ouvrir la voie à l'étape de la préparation des **mesures réglementaires d'application** (décrets, arrêtés, circulaires) qui doivent être conformes au contenu du texte de loi. Il convient de mentionner que la longueur du délai qui s'écoule entre la promulgation d'une loi et l'adoption de ses textes d'application peut constituer une entrave à la mise en œuvre diligente de cette législation. Dans la plupart des pays sahéliens, il a fallu plusieurs années pour élaborer et adopter les textes d'application des législations pastorales (quatre années en Mauritanie, cinq années au Burkina Faso et au Mali, etc.)¹⁷.

¹⁵ République du Sénégal, 2014 : Projet de Loi portant Code pastoral.

¹⁶ République du Sénégal, 2018 : Loi 2018-25 du 12-11-2018 portant Code forestier.

¹⁷ Il convient de souligner que le fait que l'on ne parvienne pas à trouver, au moment de l'élaboration de la loi pastorale, des compromis acceptables par tous les acteurs peut introduire un biais dans le processus d'élaboration

Lors des échanges avec l'équipe d'évaluation, plusieurs acteurs institutionnels (MEPA et STD chargés de l'élevage) ont insisté sur la **nécessité de conduire, de façon diligente, le processus d'élaboration des textes d'application du Code pastoral**. A cet effet, les organisations faïtières d'éleveurs et les fédérations d'Unités Pastorales devront se mobiliser et créer des coalitions avec d'autres composantes de la société civile (organisations professionnelles d'agriculteurs, d'exploitants forestiers, de pêcheurs, etc.), afin de mener des actions de plaidoyer en faveur l'élaboration rapide des textes réglementaires permettant de rendre concrètement applicables les dispositions du Code pastoral.

En ce qui concerne les **éléments de contenu du texte d'application de la législation pastorale**, l'accent devra être mis, entre autres, sur les modalités pratiques de la reconnaissance de l'UP, à travers la valorisation des propositions pertinentes formulées par le projet et les ONG d'appui au pastoralisme. Pour l'essentiel, ces propositions traitent des sujets suivants : (i) la délégation aux organes de l'UP des prérogatives en matière de gestion des ressources pastorales ; (ii) l'attribution à ces organes des pouvoirs portant sur l'élaboration et l'application d'un code local ; et (iii) la délégation à l'UP de la gestion des infrastructures pastorales installées dans son territoire, sur la base d'un contrat de concession conclu avec la collectivité territoriale.

5.1.4. Articulations entre POAS et UP

Résultat 8. Dans les communes de la vallée du fleuve Sénégal où le projet intervient, l'établissement de mécanismes d'articulation entre le cadre stratégique de planification (POAS) et l'outil opérationnel de gestion des ressources pastorales (UP) est un levier essentiel de renforcement de la dynamique impulsée en matière de régulation de l'accès aux ressources naturelles. La progression dans une telle voie suppose la mise en cohérence des deux approches, ainsi que le développement de synergies entre les actions promues dans le cadre des dynamiques enclenchées.

Les POAS ont été expérimentés dans les collectivités territoriales de la vallée du fleuve Sénégal, en vue non seulement de renforcer les capacités de ces collectivités à assumer leurs prérogatives en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles, mais aussi d'offrir aux communautés de base l'opportunité de déterminer collectivement les modes de gestion des territoires agropastoraux (TOURE, 2011)¹⁸. Il convient de rappeler que l'émergence du POAS conçu comme un socle permettant de promouvoir une gestion foncière consensuelle s'inscrit dans le cadre institutionnel de la décentralisation et répond aux défis découlant d'une part de l'essor considérable des aménagements hydroagricoles au détriment des autres modes de mise en valeur des milieux naturels et, des insuffisances repérées dans les pratiques de gestion foncière qui sont adoptées par les collectivités territoriales d'autre part.

Le choix du POAS comme porte d'entrée pour aborder les enjeux fonciers se justifie par le fait qu'une telle initiative permet d'engager une action concrète et directement opérationnelle qui présente deux avantages principaux, à savoir : (i) l'orientation des collectivités territoriales dans l'analyse, la planification et la réalisation de l'aménagement et du développement à l'échelle locale ; (ii) la mise en place d'un espace de dialogue entre les populations et les institutions de gestion foncière, en vue de guider ou d'infléchir la conduite de toute opération d'aménagement et de développement, en tenant compte des contraintes liées à l'occupation

des textes d'application parce que cet exercice pourrait devenir alors un moment de recherche de nouveaux consensus (cas de figure du Niger par exemple où les enjeux des désaccords ont porté principalement sur : (i) l'interdiction du ramassage de la paille à des fins commerciales, surtout dans la zone pastorale ; (ii) l'ouverture des champs récoltés à la vaine pâture ; et (iv) le maintien des agriculteurs déjà installés dans la zone pastorale).

¹⁸ Touré, E., 2011 : Les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles au Sénégal : entre autonomisation et problèmes d'appropriation.

de l'espace ou de leurs répercussions sur celle-ci (d'AQUINO et al., 2001)¹⁹. Pour l'essentiel, le POAS s'articule autour de trois objectifs majeurs qui ont été clairement identifiés par la SAED (2002)²⁰ :

- La clarification la situation foncière et le zonage des espaces ruraux ;
- Le renforcement de la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage, grâce à la construction d'un consensus élargi à l'ensemble des acteurs institutionnels (étatiques et locaux) sur les règles de gestion de la terre et des autres ressources naturelles ;
- La consolidation de la dynamique d'implication des populations dans les actions de développement.

Du point de vue opérationnel, le zonage du territoire fait partie des éléments essentiels qui composent le POAS : zones agropastorales à priorité agricole (ZAPA), zones agropastorales à priorité élevage (ZAPE) et zones pastorales (ZP). Les ZAPA et les ZAPE constituent respectivement des zones agropastorales où prédominent l'agriculture et l'élevage. En revanche, les ZP constituent des zones exclusivement réservées à l'activité pastorale. La finalité du zonage consiste à réduire considérablement à la fois des difficultés d'accès des agriculteurs à la terre et des contraintes d'accès des éleveurs aux points d'eau et aux zones pâture.

Pour les besoins de la mise en place des UP dans la région de Matam, la stratégie développée par le projet s'est appuyée sur la redynamisation préalable des POAS dont disposent les communes ciblées, avec l'appui des projets ASAMM-APEFAM, qui soutiennent également la création d'un Système d'information foncière (SIF) comme outil d'opérationnalisation du POAS. Un tel choix comporte des risques de doublons entre le POAS et l'UP qui sont repérables à différents niveaux :

- a) Dimension légale de la sécurisation foncière du POAS et de l'UP ;
- b) Existence de règles de gestion des ressources naturelles applicables au niveau de la ZAPE et d'une réglementation spécifique à l'UP qui est créée au sein de la ZAPE ;
- c) Mise en place d'un dispositif d'animation au niveau communal pour favoriser l'opérationnalisation du POAS et d'un dispositif au niveau de l'UP.

L'évaluation intermédiaire a mis en exergue l'importance de ces risques qui pourraient réduire considérablement la marge de manœuvre de l'UP. En effet, faute d'une prise en compte de ces risques, l'UP deviendrait une simple « OP » dont les membres seraient porteurs de projets d'infrastructures pastorales et d'une volonté d'assurer la protection de l'environnement, mais cette intervention concernerait un espace restreint n'impliquant pas tous les usagers. En outre, elle serait privée de la base légale qui est nécessaire pour contrôler la gestion des ressources naturelles.

La mission chargée de l'évaluation finale constate que des efforts importants ont été entrepris par la SAED et l'équipe de *Ega Egga* pour établir et consolider des mécanismes d'articulation entre le POAS et l'UP. Dans ce cadre, les principaux résultats obtenus portent sur :

- ***L'adoption d'une démarche novatrice de sécurisation du foncier pastoral, en s'appuyant sur les acquis du POAS*** : la nécessité d'innover s'impose dans la mesure où la commune a déjà adopté une délibération en faveur du POAS et elle ne peut pas prendre une nouvelle délibération consacrée à une portion du même espace. Pour contourner la difficulté, il a été retenu de sécuriser l'espace pastoral, en ciblant les

¹⁹ D'Aquino, P. et al ;, 2001. Elevage et gestion des parcours au Sahel. Implications pour le développement. In Tielkes et al. (Editeurs).

²⁰ SAED, 2002, Autoévaluation et suivi de la démarche d'accompagnement POAS. Compte rendu de la mission de lancement des activités du programme, Saint-Louis.

infrastructures mises en place et qui ont la même vocation que l'espace lui-même. Ainsi, les communes ont adopté des délibérations portant affectation de terrains pour la réalisation des différentes infrastructures pastorales. Ces délibérations sont approuvées par l'autorité administrative (sous-préfet) ;

- ***L'établissement de liens étroits entre les dispositifs de suivi et d'animation du POAS (commission de zone, commission technique et réseau d'animateurs) et le dispositif mis en place au sein de l'UP (comité de gestion) :*** dans le souci d'assurer la mise en cohérence des processus décisionnels et de favoriser le développement de relations synergiques, certains acteurs qui jouent un rôle clef en matière de gestion foncière (en l'occurrence les chefs de village) sont membres à la fois de la commission de zone du POAS et du comité de gestion de l'UP ;
- ***La mise en place d'un système de communication entre la commission de zone du POAS et le comité de gestion de l'UP :*** il s'agit d'un cadre d'échanges visant à garantir la cohérence entre les règles qui sont définies et matérialisées au sein du POAS et la réglementation de l'UP qui doit en préciser les modalités d'application ;
- ***L'impulsion d'une dynamique d'engagement des communes à poursuivre et pérenniser le processus de sécurisation des différentes vocations qui ont été identifiées au sein des territoires :*** à cet effet, il convient de souligner que d'ores et déjà six communes ont recruté des agents fonciers et assuré leur formation sur la base des budgets communaux. Il s'y ajoute que la SAED a mis en place un dispositif d'accompagnement des UP qui permettra de prendre en charge les animateurs des UP, après la clôture du projet « Ega Egga ». A terme, le dispositif d'animation des UP sera intégré dans celui du POAS.

5.1.5. Défi de pérennisation des UP

Résultat 9. La pérennisation des UP représente le défi principal auquel les UP sont aujourd'hui confrontées. Parmi les principaux points d'attention, l'absence de contribution financière régulière des communes et des comités de gestion des infrastructures constitue une forte entrave à leur autonomie financière.

L'accompagnement des UP a permis des résultats probants pour celles qui se sont réellement engagées. Les UP ciblés et préexistantes au projet, ont toutes été redynamisées, intégrant une mise à jour de leurs outils et organes de gestion. En effet, il a souvent été constaté à l'issue des précédents projets intervenant en appui aux UP, que le dynamisme de l'UP, son fonctionnement, sa capacité à définir ses orientations et à les mener à bien n'ont que trop peu perduré une fois le projet terminé. Après une harmonisation du concept et des pratiques entre acteurs en 2016, il apparaît que la **pérennisation des UP représente aujourd'hui le principal défi.**

Pour réfléchir et de proposer des pistes et des mécanismes pour la pérennisation des activités des UP, un « **atelier national de réflexion sur la pérennisation des UP et leur articulation avec les POAS** » est prévu d'être organisé sur trois jours à Ourossogui, au plus tôt en 2021 selon l'évolution de la situation sanitaire. Il est organisé par les structures et projet suivants : AVSF, CERFLA, CLM, PADAER II ; PASA, PDEPS, PRAPS et ASAMM/APEFAM et prévoit de regrouper les différents acteurs intervenant dans le fonctionnement des UP (une cinquantaine d'organisations). L'atelier sera présidé par le Ministre de l'élevage et des productions animales et son secrétaire général assurera la modération tout au long de l'évènement.

Tout d'abord, la **désignation des membres du comité directeur** est un processus essentiel à son bon fonctionnement et à sa pérennité. Ce comité est souvent perçu comme un organe de prestige, tandis que les responsabilités, la charge de travail, les bonnes relations avec les autorités, attendues à ces postes ne sont pas toujours suffisamment pris en compte lors de ces nominations. Le manque de dynamisme de plusieurs UP rencontrées (non renouvellement

des membres du bureau, faible mise en application du plan d'action défini, etc.) a souvent été mentionné comme étant lié aux mauvaises relations des membres du comité avec les autorités communales (conflit de personne, opposition politique) entravant la qualité des échanges et la capacité d'intervention. C'est pourquoi, la sensibilisation en amont la nomination des membres du comité directeur, sur les conditions et contraintes de ses membres doivent encore être renforcées pour renforcer les UP.

Parmi les caractéristiques de cette phase d'accompagnement des UP figure l'établissement de **liens entre l'UP, sa commune et les infrastructures pastorales** de son territoire, en partie pour ce qui relève de l'appui financier. Et sur ce point, **le constat est mitigé**. Certes, l'implication des communes et des autorités ainsi que la synergie des partenaires co-financeurs du projet contribue à la reconnaissance croissante de celles-ci comme des outils de délégation de la gestion des ressources et du foncier au Ferlo (en attendant une reconnaissance légale notamment dans le Code pastoral). Et au fil des années, il y a eu un renforcement des collaborations entre les communes et les UP, dont les organes de gestion bénéficient du soutien des conseils communaux (par exemple, dans les cas où des transhumants refusent de respecter les règles édictées dans le plan de gestion des parcours). Malgré cet acquis et ces caractéristiques, les communes de la zone d'intervention manquent encore de volonté politique et de moyens pour s'impliquer budgétairement dans l'appui aux UP. Parmi les UP visitées, **aucune commune n'avait intégré une ligne budgétaire dédiée au fonctionnement des UP** dans son plan budgétaire. Par ailleurs, il a été noté une absence de démarche de la part de l'UP en direction de la collectivité territoriale en vue d'obtenir un appui financier dans le cadre du budget de la commune.

De plus, l'UP est supposée s'appuyer sur les infrastructures implantées sur son territoire pour des contributions financières (versement d'une partie des recettes collectées des taxes d'abreuvement et des autres infrastructures tel le marché à bétail). Or il a été constaté un **manque de rétribution régulière d'une partie des recettes des comités de gestion des infrastructures pastorales** aux UP. Le soutien financier des communes et des comités de gestion aux UP se fait de façon ponctuelle lors de sollicitations pour mener des activités spécifiques, telle une contribution aux frais de mise en place de pare feux. Pour illustration, à Labgar en 2020, le comité de gestion des forages a contribué à hauteur de 50.000 à 100.000 Fcfa par forage (selon les forages) pour financer le carburant et le chauffeur, tandis que l'Agence nationale de la grande muraille verte (AGMV) mettait à disposition la machine d'installation de pare feux. Cette absence de contribution financière, constitue une entrave importante à la viabilité financière des UP, donc un important point de fragilité à leur pérennisation.

La réflexion sur l'autonomisation des UP doit par ailleurs trouver un prolongement pratique en termes d'**évaluation du besoin financier minimum pour faire fonctionner l'UP**. Aujourd'hui les UP ne savent pas indiquer leurs besoins dont la prise en charge est indispensable pour assurer leur viabilité. Cette réflexion sera à mener dans le cadre d'une telle évaluation pour renforcer la compréhension et les estimations des responsables de l'UP.

Il est par ailleurs indispensable d'analyser les facteurs de succès et de blocage pour davantage accompagner cette autonomie financière. A titre d'illustration, à Domoké, d'importants progrès ont été constatés avec notamment un appui financier régulier et important provenant du versement des taxes d'abreuvement, du prélèvement d'une partie des taxes des marchés à bétail, et une moto faucheuse permet de générer des ressources grâce à la vente de fourrage. De plus, les villages versent des cotisations régulières à l'UP. En contraste, à Labgar, aucun des cinq forages ne reverse de façon officielle une partie de ses recettes à l'UP, alors même que l'équipe municipale comprend plusieurs anciens acteurs des secteurs du développement et de la recherche. Il est essentiel d'analyser les facteurs de succès et de blocage pour aider

Par ailleurs, pour compléter les ressources financières de l'UP, plusieurs pistes ont été envisagées pour **alimenter la caisse de l'UP**, telles que le **développement d'AGR ou encore la valorisation des produits forestiers non ligneux** (transformation des fruits, apiculture,

exploitation contrôlée du bois mort). Parmi les initiatives mises en place, à Barkedji par exemple, le DIRFEL (Directoire régional des femmes en élevage) fait payer 2.000 Fcfa la participation aux formations de démultiplication des foyers améliorés directement reversé dans la caisse de l'UP. Dans le Matam, des pierres à lécher ont été fabriquées et vendues pour contribuer en partie aux ressources financières de l'UP. Une piste qui a été proposée et discutée est de développer des boutiques pastorales ayant pour objectif de faciliter l'accès aux services et de lutter contre la spéculation en assurant l'accès aux intrants et aux produits nécessaires aux éleveurs, en cherchant à ce que ces produits soient autant que possible fabriqués par les membres de l'UP, le DIRFEL. Ces boutiques veilleraient particulièrement à intégrer les femmes dans leur fonctionnement, pourraient se situer sur le passage de transhumants, et pourraient intégrer la fonction de centre d'alerte et d'information. Une étude de marché permettra d'affiner ces premières propositions.

L'implication des STD de l'élevage et des services des Eaux et Forêts en appui aux UP tout au long du projet est apparu comme étant également une condition essentielle pour espérer voir leur rôle d'appui-conseil, d'animation, d'orientation auprès des UP perdurer au déjà du projet. Et de façon plus globale, la formalisation et la consolidation de liens clairement définis entre l'UP et des instances de soutien (ex : DIRFEL, MDE, Fédérations) contribuent à consolider l'UP.

Les **UP visitées ont exprimé le besoin d'être encore soutenues de façon rapprochée** par d'autres projets au-delà du projet *Ega Egga*. Les principaux besoins exprimés concernent le renforcement de capacités (ex : gestion administrative et financière, prévention et gestion des conflits, vie associative, leadership, etc.), mais aussi l'accompagnement pour le renforcement de leur autonomie financière.

5.1.6. Inter UP et Fédérations

Résultat 10. Des partages d'expériences inter UP ont été organisés et grandement appréciés par les intéressés. Les deux Fédérations régionales ont été renforcées et les Fédérations communales ont été mises en place. Toutes nécessitent d'être accompagnées sur un temps plus long pour mener à bien leurs activités de plaidoyer.

Parmi les caractéristiques de l'appui aux UP à travers ce projet, l'approche en grappe a conduit à impulser une **dynamique organisationnelle de second niveau** (coordination inter-UP). La facilitation de cette mise en relation a notamment assuré une mise en cohérence des tracés (ex : couloirs de transhumances) afin que l'effet en termes d'amélioration de la ressource ne soit pas localement circonscrit. Comme mentionné plus haut, dans certains cas, cela a également permis de sécuriser l'espace foncier lorsqu'il était menacé par l'extension du front agricole.

Des dynamiques inter UP ont été menées par le projet à travers l'**organisation d'une visite d'échange** depuis le Matam jusqu'à l'UP de Younouféré entre des UP accompagnées par le projet, trois récemment créées et une autre plus ancienne. Cela a permis une formation pratique et un partage d'expérience et de compétence des deux parties largement appréciées.

En amont du projet, les Fédérations d'UP existaient uniquement à l'échelon régional. Le projet avait envisagé accompagner trois échelons d'UP : communal, départemental et régional. Finalement le niveau départemental n'a pas été développé, jugé moins pertinent, et permettant de mieux accompagner les deux autres niveaux. Ce qui semble effectivement le plus approprié. Les deux Fédérations régionales préexistaient au projet mais étaient peu dynamiques.

Les **Fédérations à l'échelon communal confèrent à l'UP une plus grande représentativité au niveau de la commune et de la préfecture**. Leur rôle est essentiel pour soutenir les UP. A titre d'exemple, elles ont participé à la journée de réflexion sur « le pastoralisme et les conflits liés à la transhumance intercommunautaire » organisée le 18 décembre 2020 à Linguère. Elles

ont aussi représenté les UP dans le cadre du Comité départemental de développement, et ont facilité le partage de documents officiels entre les UP et les autorités.

Les membres des Fédérations ont été formés sur l'élaboration de plan d'action avec réflexion sur les activités pertinentes à mener en fonction des périodes (exemple : janvier– mars : anticiper la période de soudure avec la MDE et faciliter la mise à disposition d'aliments du bétail / début d'hivernage : concertation et sensibilisation sur le respect des espaces / fin d'hivernage : préparation/entretien des pares-feux).

A titre d'**exemple, la Fédération communale de Vélingara Ferlo**, mise en place début 2017, organise chaque année une concertation entre UP sur le risque de feux de brousse ; une caravane de sensibilisation sur le sujet auprès des communautés ; et à chaque début d'hivernage, une concertation invitant les représentants des transhumants et les chefs de village pour inviter au respect des plans de gestion.

Malgré les efforts entamés, l'accompagnement du projet auprès des Fédérations n'a pas été suffisamment long pour leur permettre de mener en toute autonomie leurs missions. De fortes demandes ont été exprimées par les membres de différentes Fédérations pour les soutenir dans le renforcement de leurs capacités (en organisation, accompagnement aux UP ou encore plaidoyer). Un diagnostic a été réalisé pour préciser ces besoins.

Les Fédérations sont encore bien trop faibles pour assumer leur fonction de plaidoyer. Pourtant il est essentiel qu'elles puissent porter la voix des UP jusqu'au MEPA. La construction de stratégies d'alliance entre les Fédérations d'UP et les organisations professionnelles (OP) d'éleveurs déjà impliquées dans l'accompagnement des UP, est essentielle à développer pour plus de pérennité. Par ailleurs une réflexion devra être menée pour étudier la pertinence et la faisabilité de créer une association nationale des UP, directement en relation avec le MEPA ainsi qu'avec les autres Ministères (Environnement, Commerce, etc). Ce point pourra être débattu au cours de l'atelier national sur le thème de la pérennisation des UP.

5.1.7. Infrastructures pastorales

Résultat 11. Le comité de gestion mis en place pour chaque infrastructure pastorale est accompagné par AVSF et leur soutien financier à l'UP n'est pas systématisé.

Infrastructures	Prévues	Réalisées	UP
Parc à vaccination	3	6	Vélingara, Labgar, Thiel, Badagor et Barkédji
Magasin à bétail	4	4	Mbam, Salalatou, Loumbol Daaka et Badagor
Marché à bétail	1	1	Younouféré

Pour chaque infrastructure réalisée, un comité de gestion a été mis en place (au total : six parcs à vaccination, quatre magasins au bétail, un marché au bétail et 24 forages), ce qui comprend :

- Le renforcement des capacités des membres du comité en Gestion administrative et financière - GAF (au total 483 éleveurs membres de ces comités et des organes de gestion des UP ont été formés en GAF ainsi que sur leur rôle et responsabilités ;
- L'élaboration et l'amendement du règlement intérieur des 11 infrastructures réalisées, précisant que le comité de gestion doit rendre compte au comité directeur de l'UP pour inciter à une bonne gestion financière, et doit assurer la réparation de l'infrastructure dans des délais courts ;
- La supervision des comités de gestion par le comité directeur de l'UP concernée.

Au cours des entretiens, il a été constaté que la participation des comités de gestion des infrastructures au fonctionnement de l'UP est occasionnelle et surtout en cas de sollicitation spécifique, telle la demande de contribution financière pour aider à financer les travaux de prévention des feux de brousse, demande à laquelle ils répondent selon des montants variés.

Par ailleurs, la collaboration entre l'ASUFOR et le comité directeur de l'UP peut faciliter le contrôle des effectifs d'animaux présents dans l'UP et permettre de réguler les flux de transhumance. Cela a été le cas en 2015, alors qu'il y avait un déficit fourrager, la décision de limiter les effectifs d'animaux transhumants a alors été prise en collaboration avec l'ASUFOR et avec le soutien de la collectivité territoriale et de l'autorité administrative.

Cas d'illustration à Younouféré : (i) Démarche novatrice de création du marché, basée sur une concertation permanente impliquant les principaux groupes d'acteurs concernés (éleveurs membres de l'UP, commerçants et élus membres du conseil municipal. (ii) Difficultés à construire un consensus sur la clef de répartition des recettes générées par le marché : 50 % pour le conseil municipal ; 20 % pour l'UP et 30 % pour le Comité de Gestion (COGES) (dont 20% dédiés à l'entretien des infrastructures). (iii) Difficultés rencontrées résultant de l'absence de clarification des relations contractuelles entre le Conseil municipal qui assure la maîtrise d'ouvrage du marché et le COGES. (iv) Interrogations concernant la prise en charge de l'amortissement et des grosses réparations.

5.2. SPAIF

5.2.1. Fonctionnement et pertinence

Résultat 12. Le SPAI est un outil fonctionnel, intégrant un large type de données, et largement suivi par les usagers et les décideurs permettant une meilleure capacité d'adaptation face aux aléas du contexte.

Le **Système Pastoral d'Alertes et d'information du Ferlo (SPAI ou SPAIF)** est un **dispositif de veille et d'alerte sur les ressources pastorales** pour accompagner les usagers et les décideurs dans leurs décisions, afin de renforcer leur résilience face aux changements climatiques. Il a pour objectif de recueillir, traiter et diffuser des informations relatives aux ressources pastorales, animales, sanitaires, climatiques pour diffusion au public cible. Son développement et son fonctionnement ont été assurés par AVSF, initié avec le projet PACCCC entre 2013 et 2015, il s'est consolidé dans le cadre de *Ega Egga*.

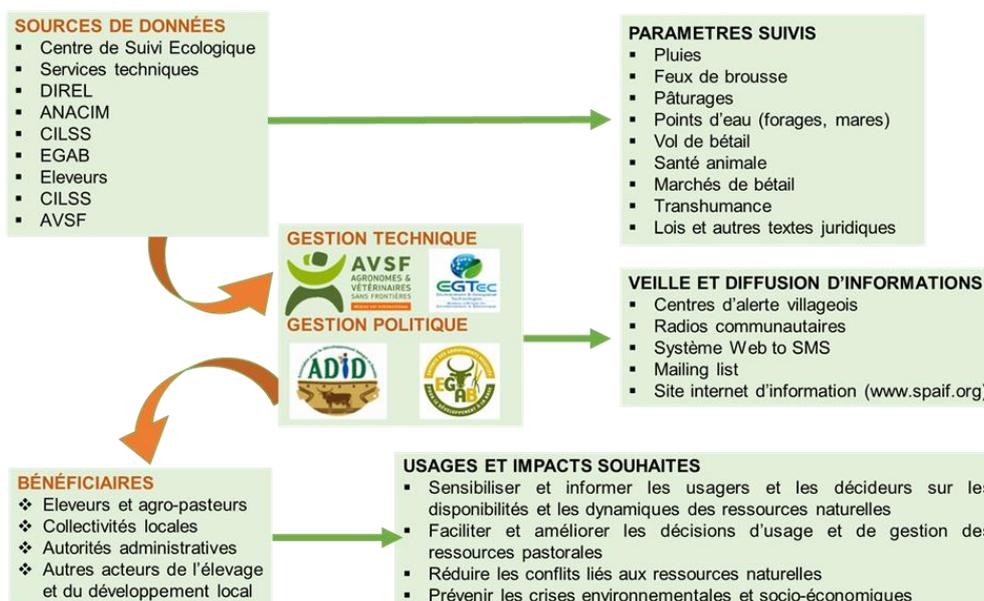


Figure : Architecture du SPAIF de l'ONG AVSF

Les données collectées ont la particularité de **compiler des données environnementales** (pluviométrie, biomasse, hydrographie, feux de brousse, etc.) **et socio-économiques** (agriculture, élevage, commerce de bétail, santé animale), ce qui constitue une innovation pour un système d'alerte et d'information déployé sur le territoire. Ces données proviennent de diverses sources, telles les structures techniques étatiques (ex : services départementaux d'élevage), les organisations professionnelles d'agro-éleveurs (ex : EGAB), les structures régionales (ex : Agrhymet), le dispositif d'animation du projet. AVSF a établi des partenariats avec ces structures qui interviennent dans le dispositif en tant que sources de données. Le traitement de ces données est ensuite assuré par AVSF, qui veille à vérifier leur source, à ne garder que les données les plus pertinentes, à les synthétiser, à les simplifier, à les transcrire, à les commenter, etc. Ensuite, les canaux de diffusion utilisés sont de quatre types : centres d'alerte locaux ; radios communautaires ; téléphonie mobile (messages vocaux et textes) ; plateforme interne (site internet et contacts mail). Enfin le public cible est composé des usagers des ressources naturelles, des services techniques, des décideurs locaux.

Le SPAI est un **dispositif fonctionnel et pertinent répondant aux besoins spécifiques des différentes catégories de bénéficiaires**. La diversité des informations diffusées et des canaux de diffusion utilisés permet de répondre à un large spectre de besoins. Ainsi les éleveurs y puisent des informations pertinentes pour la bonne conduite de leur troupeau (ex : marres asséchées, forages en panne, feux de brousse, campagne de vaccination, épidémies, etc.) Tandis que les décideurs y trouvent des informations d'une portée plus générale leur permettant d'anticiper certains risques (ex : transhumance). Le SPAI sert également d'outil de sensibilisation sur les enjeux relatifs au pastoralisme sur le territoire et sait également s'adapter au contexte, par exemple en s'impliquant dans la lutte contre la covid19.

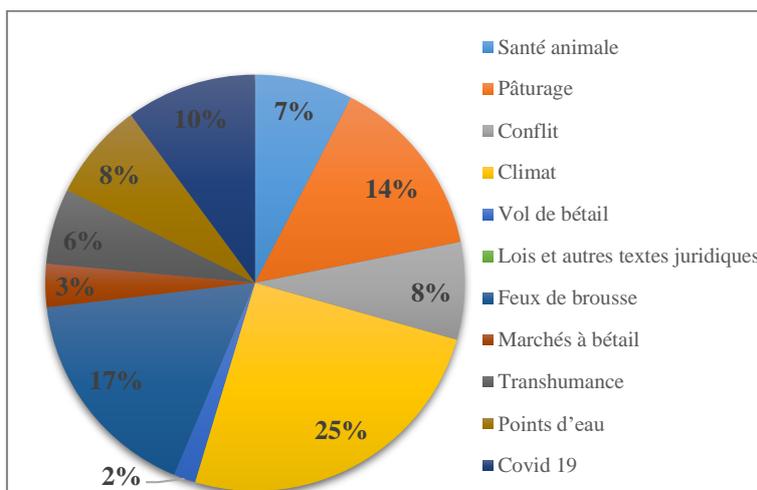


Figure : Types d'informations diffusées

La pertinence de ce dispositif s'illustre également par l'intérêt exprimés par les **partenaires nationaux et internationaux** : les ONG United Purpose et Catholic Relief Service (CRS) ont choisi d'appuyer en 2018 le SPAI pour des diffusions en langue locale²¹ ; le CSE s'est également attaché les services du SPAI en 2020 pour mettre en œuvre son plan de diffusion des informations liées au suivi en temps réel par satellite des mares (ressources en eau) dans le Ferlo²² ; l'administration météorologique nationale s'est également rapprochée du SPAI pour une intégration de l'élevage pastoral dans ses secteurs d'intervention ; enfin le SPAI a mis à contribution ses canaux pour accompagner la lutte contre la pandémie liée au

²¹ Dans le cadre de leur projet ECHO de lutte contre les vulnérabilités climatiques et de renforcement des capacités de résilience des éleveurs de la région de Louga

²² Dans le cadre du programme SERVIR Afrique de l'Ouest

Covid-19. Ainsi, face au grand défi de l'adaptation au changement climatique, le SPAI est devenu une nécessité dans les stratégies d'accompagnement de l'élevage pastoral.

5.2.2. Canaux et zones de diffusion

Résultat 13. Les canaux de diffusion par téléphone (messages textes et vocaux) sont les canaux privilégiés des usagers. La diversité des canaux utilisés assure au système une appropriation par un large panel d'acteurs.

Quatre centres d'alerte ont été mis en place dans le cadre du projet, portés par les OP partenaires, à savoir EGAB (Centres de Thiel, Barkedji, Ranérou) et ADID (Centre de Dahra). Ces centres ont pour double objectif de centraliser les informations recueillies auprès des acteurs locaux et partenaires techniques et de diffuser les informations traitées par le système. Ils sont équipés de matériel information, de photocopieuse-imprimantes et d'une connexion internet pour répondre aux besoins des visiteurs. Il avait été envisagé que ces centres seraient des canaux de collecte et de diffusion de l'information essentiels pour les éleveurs. Cependant il s'avère qu'ils sont finalement moins fréquentés que prévu, avec un total de 1.055 visites enregistrées sur la totalité du projet, pour une moyenne de 100 visites par mois réparties sur les quatre centres. De plus le coût de leur fonctionnement est relativement élevé (location du local, électricité, animateur) en comparaison aux autres canaux de diffusion utilisés. Ces centres doivent donc évoluer pour permettre une meilleure adaptation aux besoins et un rapport coût / bénéfice plus adapté.

Des partenariats ont été contractualisés avec **huit radios communautaires** implantées dans la zone du projet (cinq radios dans les départements de Linguère et de Ranérou et trois radios dans le département de Matam). Au total 151 **émissions** ont été diffusées permettant d'explicitier les enjeux et de recommander les comportements à adopter, sur des thèmes variés telles que la déforestation, le changement climatique, la gestion des forages, la vaccination du bétail, les bonnes utilisations des mares, les feux de brousse, le vol de bétail, les informations réglementaires, etc. De plus des **communiqués radio** d'une durée de 30 sec à 1 min sont diffusés pour partager des points d'alertes spécifiques dans le secteur d'émission concerné.

Les **messages téléphoniques textes et vocaux** (pour les personnes analphabètes, communiqués en pulaar et en wolof) sont finalement les canaux de diffusion les plus appréciés des éleveurs. Au total plus de 500²³ contacts téléphoniques d'acteurs locaux, d'acteurs nationaux et d'usagers sont enregistrés dans la base de données qui utilisent le système web to sms pour partager les alertes. D'après le suivi réalisé par l'équipe projet, l'ordre de préférence des canaux de diffusion par les usagers est le suivant : message texte (49%), message vocal par tel (37%), radio (8%), centres d'alerte (2%)²⁴.

La diffusion par **mail** est également utilisée. Au total 200 acteurs sont inscrits sur la liste de diffusion par mail répartis entre autorités administratives (préfets et sous-préfets), élus locaux (Conseil départemental), leaders d'organisations paysannes pastorales (MDE nationale, EGAB ADID, etc.), services techniques (Direction régionale de l'élevage - DIREL, Services des Eaux et Forêts, de l'Elevage, de l'Hydraulique, Météo, DRDR, etc.), chercheurs (ISRA, PPZS, UGB, etc.), autres partenaires (PASA, CSE...). Des bulletins de synthèse sont partagés après diffusion d'une première version test soumise pour commentaire à un comité restreint, ayant permis de valider la pertinence et d'ajuster les informations présentées.

²³ AVSF / EGTec. Dec 2017. *Etude diagnostic et stratégie de développement du Système Pastoral d'Alerte et d'Information pour le Ferlo*. 32p.

²⁴ Sarr A. (2019). *Analyse de l'efficacité du Système Pastoral d'Alerte et d'Information (SPAI) de l'ONG AVSF dans la réduction de la vulnérabilité des exploitations agro-pastorales dans le Ferlo*. Mémoire Master 2 Prévention et Gestion des Risques liés à la Sécurité Alimentaire en Afrique (PGRSA). 76p

Le **site internet** est aussi bien fréquenté, avec un total de 113.679 visites²⁵ enregistrées sur le site (<http://spaif.org/spaif.php>). Le géoportail met en ligne les informations du SPAI avec une mise en perspective géospatiale dynamique. Il permet de présenter : (i) les UP (infrastructures, localités...); (ii) des informations générales (maladies bétail, vol de bétail, feux de brousse, suivi des infrastructures); (iii) un suivi de la campagne Tabaski (ex : suivi des marchés); (iv) une rubrique d'informations pratiques (articles, fiches de synthèse, bulletins d'information, bulletins de suivi de campagne, textes et lois,

Enfin, les **zones de diffusion** de ces différents canaux ciblent en priorité les zones de déploiement du projet sans s'inscrire dans une cohérence plus large par rapport aux parcours de transhumance dans leur ensemble. En effet, les contacts téléphoniques des transhumants sont peu intégrés dans les bases de données et les portées des radios ne couvrent pas toute l'étendue du parcours. Les centres d'alerte bien qu'implantés sur les couloirs de transhumance les plus importants de la zone ne ciblent pas non plus toute l'étendue du parcours.

5.2.3. Pérennisation

Résultat 14. Une réflexion est amorcée par AVSF pour définir la prochaine étape du SPAI, à savoir un système intégré à ceux des partenaires, portés par les acteurs locaux et nationaux, et qui couvre l'ensemble de la zone de transhumance (zone de départ, de transit et d'arrivée), qui soit à la fois plus précis et pérenne.

Plusieurs travaux ont été menés par AVSF pour partager les résultats et les défis du SPAI (document d'amélioration du SPAI en 2017, communication scientifique au colloque de l'IED en 2018, mémoire de master en 2020, capitalisation en 2020). Au moment de l'évaluation, des Termes de référence étaient en cours de formalisation par AVSF pour envisager la « Restructuration du SPAI pour une stratégie plus adaptée et performante d'appui à la résilience de l'élevage pastoral au Sénégal par l'accès à l'information ». Une rencontre avec les partenaires est prévue pour affiner les besoins et les opportunités de ce nouveau dispositif.

La pertinence du SPAI n'est plus à démontrer. Aujourd'hui il est essentiel d'accompagner le SPAI jusqu'à son intégration au-delà du projet, de façon pérenne. Pour cela, il est important de **rattacher le SPAI à d'autres systèmes d'alerte développés par les partenaires** (ACF, RBM), en créant un dispositif partagé qui valorise le dispositif de chacun, tant pour ce qui concerne la collecte que la diffusion des données, en veillant à toujours cibler à la fois les décideurs et les usagers. Ce nouveau dispositif partagé pourra s'appuyer sur une plateforme open-source. Il devra par ailleurs valoriser l'évolution des données disponibles (ex : évolution des données disponibles de l'ANACIM grâce à l'utilisation de radars). Enfin il sera important de bien évaluer les moyens requis pour mettre en place et faire fonctionner cette plateforme.

Il sera également important de **définir les structures auxquelles ce nouveau dispositif** devra se rattacher, en s'assurant que celles-ci ont bien les capacités, les moyens et la volonté de le faire fonctionner. Les acteurs locaux, les institutions nationales, les OP devront y jouer un rôle central en veillant à définir un modèle de gouvernance efficace et durable, et en s'assurant que chaque structure a eu le renforcement des compétences et le suivi nécessaire en amont pour assurer ses nouvelles responsabilités dans ce dispositif. Il sera également important d'étendre la zone cible du système afin d'assurer une collecte d'information et une diffusion tout au long des parcours de transhumance.

Par ailleurs des **précisions devront être apportées aux indicateurs**, besoin de définir plus précisément quand une information doit être partagée. Exemple : à quel moment lancer l'alerte d'une panne de forage ? (en intégrant le moment où la panne devrait pouvoir être réparée); à partir de combien de jours prévus sans pluie faut-il informer ? etc. Aujourd'hui ces

²⁵ AVSF. *Bilan des activités du projet Ega Egga 2016 – 2020*. Linguère. 11 janvier 2021

appréciations sont à l'appréciation du référent du système, cependant, elles devront être plus précisément définies.

Enfin les **canaux de diffusion seront à réactualiser** : quelle évolution des centres d'alerte ? Si des boutiques pastorales sont mises en place, quelle pertinence et quel fonctionnement pour insérer les services des centres d'alerte dans ces boutiques ? Aussi, comment mieux valoriser l'utilisation de whatsapp faite par les communautés dans ce dispositif, au-delà des groupes de discussion déjà mis en place ? Comment intégrer les transhumants venant de zones plus éloignées dans ce dispositif ?

Enfin, les **données en provenance du terrain** devront être davantage intégrées, tout en redoublant de vigilance quant à la qualité des informations reçues. Le suivi de la capacité de charge par exemple, devra intégrer le cheptel réellement présent dans la zone (disponible au niveau de la commission d'accueil des transhumants) au suivi de la biomasse.

5.3. AGR, activités environnementales

5.3.1. AGR

Résultat 15. Les AGR ont été en cours de projet recentrées autour des activités de maraîchage et d'aviculture. L'appui apporté à des groupements a été innovant et a permis d'améliorer le statut nutritionnel des ménages. Ces appuis ont fait l'objet de documents de capitalisation.

Des **périmètres maraichers** ont été développés pour soutenir la diversification économique des ménages agropasteurs et principalement des femmes. Les femmes sont peu intégrées dans les activités d'appui aux UP, il était donc particulièrement important de cibler plus particulièrement dans le cadre d'autres activités. Les techniques agricoles enseignées sont celles de l'**agroécologie**, assurant l'indépendance face aux intrants (fabrication de biopesticide et de compost, reproduction des semences), la fertilité des sols (rotation des cultures, association de cultures, plantation d'arbres fertilisants – *Leucaena*), la diversité des productions (maraîchage, arboriculture, fourrage), une sécurisation durable du périmètre (plantation d'une haie vive à base d'épineux – *Acacia mellifera*). Cette approche agroécologique est d'autant plus pertinente que les intrants sont peu disponibles et peu accessibles aux ménages.

Le maraîchage était encore très peu développé sur le territoire avant le projet et la consommation de légumes était peu intégrée dans les pratiques alimentaires locales. Leur consommation est aujourd'hui grandement appréciée des bénéficiaires et des communautés concernées. Les productions maraichères sont en priorité utilisées pour la **consommation familiale** et tous les groupements rencontrés ont mentionné l'impact sur la réduction de la malnutrition infantile et l'amélioration de la santé des enfants grâce à cet appui maraicher. Les revenus générés sont principalement utilisés pour subvenir aux besoins quotidiens des ménages (sanitaires, scolaires, alimentaires, etc.) et acheter des petits ruminants.

Aussi, la culture de Neema a permis de réduire les dépenses en aliment de bétail (exemple : à Linguère, en 2019 – avant la production de Neema, la maraichère interrogée a dépensé 2 millions Fcfa en aliment du bétail, tandis qu'en 2020 elle n'a dépensé que 0,3 millions Fcfa). Parmi les autres impacts de l'activité, les principaux sont la démultiplication d'activités de maraîchage par d'autres femmes du village autour dans leur concession, ainsi que la consolidation de la cohésion de groupe et de l'entraide entre les membres des groupements.

Cet appui s'est fait à travers le soutien à **21 groupements de promotion féminine (GPF) et trois fédérations de femmes maraichères**. Au total 716 femmes ont été formées sur les techniques culturales, les techniques de greffage, les pratiques agroécologiques, la tenue des comptes. Un appui matériel a également été fourni en grillage, semences maraichères, boutures de Neema, plants de jeunes arbres épineux (*Acacia mellifera*) et matériels agricoles. Les périmètres ont été gérés de façon collective ou individuelle selon les groupements. Le

suivi des activités a été réalisé de façon régulière et renforcé avec grande disponibilité de la part des animateurs AVSF.

Les principales **difficultés rencontrées** sont l'accès et le coût de l'eau, même si des actions de plaidoyer ont été menées par les GPF avec l'appui d'AVSF auprès des autorités locales et des comités de gestion des forages pour la réduction du coût de l'eau maraichère. Par ailleurs, elles n'ont pas reçu de formation pour la réparation de système de goutte à goutte, ce qui est regrettable. Aussi, les haies vives étaient encore très clairsemées. La nouveauté de cette technique, le coût de l'eau, et la priorité donnée à la production maraichère, n'ont pas permis un développement suffisant des haies vives. Un appui est encore nécessaire pour soutenir le développement de ces haies, d'autant qu'elles jouent un rôle de brise vent, donc réduisent l'évapotranspiration. Enfin, la technique du paillage était peu pratiquée dans les jardins visités en raison de la concurrence avec l'affouragement du bétail, ce qui permettrait pourtant de réduire les besoins en eau tout en valorisant de la paille souillée.

Une **fiche pédagogique** de sept pages a été formalisée sur le « Promotion de l'agroécologie au Nord du Sénégal : l'expérience des périmètres maraîchers dans la zone sylvo-pastorale du Ferlo ». Elle décrit les étapes de mise en œuvre, les enjeux de la pratique agroécologique, les revenus générés, l'eau comme facteur limitant, les difficultés et les leçons apprises, etc. Cette fiche claire, structurée, illustrée, est un bon outil de capitalisation des actions engagées par le projet dans ce domaine d'activité.

Des **poulaillers individuels et communautaires** ont également été appuyés par le projet, l'approche communautaire associée à l'aviculture constitue également une innovation sur le territoire. L'aviculture constitue la principale source de protéines d'origine animale, et permet ainsi de prévenir les carences nutritionnelles. Au total, 96 poulaillers traditionnels améliorés et 3 poulaillers communautaires (à Barkedji, Younoufé et Thionokk) ont été appuyés. Les bénéficiaires, en majorité des femmes, ont reçus un appui technique, du petit matériel, des coqs de race améliorée. Les formations techniques ont porté sur la conduite de l'élevage avicole, les normes d'hygiène et de prophylaxie, la fabrication d'aliment volaille et ont été dispensées par l'auxiliaire vétérinaire local avec l'appui du responsable volet production animale du projet. Les principaux bénéfices sont la génération de revenus ainsi que dans le cas de groupement la cohésion et solidarités renforcées entre les membres. EGAB souhaite démultiplier l'initiative de poulailler collectif. Une fiche pédagogique de 8 pages a également été développée pour expliciter l'approche, les enjeux, les leçons apprises.

Des groupements de femmes, d'hommes ou de jeunes (mixtes) ont été soutenus à travers l'approche **Club Dimitra**. Chaque groupement a eu à identifier les principaux puis mener des actions pour y remédier (ex : médiation de conflits, nettoyage de ruelles). L'impact mentionné par les femmes est une plus grande aisance pour des prises de parole en public et une meilleure complémentarité des tâches pour assurer l'alimentation du foyer.

5.3.2. Activités environnementales

Résultat 16. La diffusion des foyers améliorés est une innovation sur le territoire et sa démultiplication s'est faite à large échelle, signe de sa bonne appropriation par les habitants. Le soutien aux biodigesteurs a un rapport coût / effet plus mitigé. Le reboisement s'est principalement fait à travers le projet de Grande Muraille Verte. Ces activités ont également été bien documentées.

Nous ne reviendrons pas ici sur **toute la pertinence des foyers améliorés**, permettant à la fois de diminuer la pression sur les ressources ligneuses, de réduire les frais d'achat de bois, de réduire les maladies pulmonaires, de réduire le temps de collecte (plus grande disponibilité pour mener d'autres activités telle scolarisation pour les filles ou des activités génératrices de revenus pour les femmes, etc.) Ils sont développés à large échelle à travers le monde pour des avantages certains et largement documentés.

Les foyers améliorés étaient très peu développés dans la zone ciblée en amont du projet. Ils sont considérés par les habitants comme une **innovation apportée par le projet**. Les matériaux utilisés sont disponibles localement et n'engendrent pas de frais (bouse, argile). Au total 166 femmes membres de GPF ont été formées par le projet sur la fabrication des foyers améliorés et assurent la démultiplication au niveau des UP. Une amélioration du design proposé par AVSF (foyer de type 'Bann ak souf') a été fait par les femmes de leur propre initiative (installation d'une barre ou d'une grille pour supporter la casserole et de deux trous pour une meilleure évacuation de la fumée), illustrant leur appropriation et utilisation effective. Sur l'ensemble du nombre de foyers recensés, il y a 297 foyers construits dont 41 pour la démonstration lors des formations et 256 démultipliés par les femmes. Le taux de reconstruction des foyers améliorés n'est pas connu, ce qui serait pourtant un bon indicateur de leur appropriation. D'après les études menées par AVSF, les foyers permettent une économie de bois de 73%. La durée moyenne d'un foyer est de dix mois, une des principales causes de dégradation des foyers est la pluie.

Les femmes formées par le projet proviennent des différentes sous-sections de l'UP, afin d'assurer une **démultiplication des foyers améliorés** sur l'ensemble du périmètre de l'UP. 77 kits de démultiplication (composés d'un coffrage métallique, de pelles, de truelles et de seaux) ont été mis à disposition des femmes démultiplicatrices pour faciliter la bonne organisation des formations qu'elles ont à dispenser dans leur communauté. Les femmes démultiplicatrices rencontrées ont mentionné avoir formé entre 50 et 100 personnes chacune (sans que cela n'ait de valeur représentative). M. Atoumane a dit « *La démultiplication des foyers améliorés dans les zones d'implémentation a été au-delà de mes espérances* ».

D'importants efforts ont également été entrepris en matière de **capitalisation**. Une première vidéo a été réalisée, qui présente la fabrication des foyers améliorés (sous forme de tutoriel en langue locale diffusable sur Whatsapp à destination des communautés). Une seconde vidéo présente l'impact des foyers sur la préservation des ressources, la limitation du risque de feux de brousse, l'amélioration de la santé et la satisfaction des femmes sur le sujet.

En deuxième partie de projet les **biodigesteurs** précédemment installés ont été suivis mais aucun n'a été créé, afin de se focaliser sur les foyers améliorés. Les pannes restent la principale contrainte et raison de la non utilisation des biodigesteurs, les compétences de réparation étant encore peu répandues sur le territoire. Une fiche technique a été formalisée sur les biodigesteurs. Les avantages formulés par trois propriétaires interrogés sont : davantage de temps disponible (plus de temps de collecte de bois), le résidu sert d'engrais, absence de fumée. Les contraintes évoquées sont : manque de compétence pour réparer les pannes, manque de matériel pour transporter le fumier (pas de pelle et de brouette), pas d'éclairage disponible la nuit. L'un a précisé que si le bois est disponible, il préfère cuisiner au bois. Coût de l'installation : 60.000 Fcfa.

Les activités de **reboisement** se font majoritairement soit en partenariat avec le projet de Grande Muraille Verte (parcelles, pépinières), soit dans l'enceinte des périmètres maraichers (haies vives, plantation de fruitiers). Sur 8.506 plants reboisés entre 2019 et 2020, le taux de survie a été de 26,64%. Dans le cadre du partenariat avec le projet de grande muraille verte, AVSF met à disposition le petit matériel et sensibilise les communautés sur l'intérêt du projet, et l'AGMV (agence de la grande muraille verte) est responsable du labour, de la clôture, de l'encadrement technique. Les communautés sont de plus en plus mobilisées sur le sujet, le reboisement n'étant pas des pratiques habituelles sur ces territoires et les savoir-faire non connus, la sensibilisation et le renforcement des compétences étaient indispensables. Les transhumants respectent le dispositif car les autorités appuient le projet. A Louguéré Thioly le projet GMV collabore avec l'UP, les membres recevant des formations en techniques de plantation, gestion de pépinière, techniques de production. Le partenariat avec les STD des Eaux et Forêts (partenaire de l'AGMV), responsables des parcelles, fonctionne bien. Les zones de mise en défens, lorsqu'elles sont grillagées, le plus souvent dans le cadre de collaboration avec l'AGMV, au-delà la préservation des ressources ligneuses, assure aux communautés une réserve fourragère pour l'alimentation du bétail et la génération de revenus

lors de la période de soudure pastorale, elle apporte également des Produits forestiers non ligneux (PFNL). La difficulté demeure la pérennité dans le temps, des plantations en début de saison hivernale, la sensibilisation et le respect des règles. Dans les UP appuyées par le projet dans le département de Matam, le projet a renforcé la présence et le rôle des écogardes présents dans les villages, ayant pour fonction de surveiller les pratiques et de réduire les risques de feux de brousse (ex : protection des zones de mise en défens, gestion des couloirs de transhumance, protection des marres, etc.) Des retours d'expériences sont encore à tirer pour en améliorer l'efficacité.

III – CONCLUSION ET RECOMMANDATION

6. Conclusion

1. Le projet de lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo, Ega Ega, est un projet pertinent et ambitieux

Le projet répond aux besoins fondamentaux des populations en les accompagnant à gérer durablement les pâturages dans un contexte de pression accrue sur les ressources ; à mieux prévenir et gérer les conflits dans un contexte d'augmentation du nombre et de l'intensité des conflits notamment entre éleveurs autochtones et transhumants ; à renforcer leur autonomie économique et nutritionnelle dans un contexte de pauvreté et de malnutrition chronique ; à adapter leurs pratiques pastorales aux évolutions du contexte pour plus de résilience face aux dérèglements climatiques.

Le projet intègre une grande diversité de thématiques : il accompagne la création et la redynamisation d'UP, leur structuration en Fédérations communales et régionales, l'aménagement d'infrastructures pastorales (forages, parcs de vaccination, magasins d'aliment bétail), la mise en place d'AGR et de modes de cuisson économes en bois et le déploiement d'un outil d'alerte et d'information compilant une grande diversité de données appréciée tant des décideurs que des usagers.

Le projet fait la promotion de pratiques agroécologiques et agroforestières, assurant une régénération des sols, une plus grande diversité d'espèces, une régénération naturelle des ressources, une diversification des systèmes de production, une plus grande autonomie des communautés.

Le projet s'étend sur une large étendue géographique comprenant 26 UP réparties dans 10 communes, trois départements et deux régions. De plus, ces territoires sont souvent difficiles d'accès, nécessitant un temps de transport conséquent sur des pistes en état souvent critique.

2. Le projet est cohérent avec les dynamiques engagées sur le territoire, complémentaires avec les acteurs du territoire, tout en intégrant de nombreuses innovations pour une amélioration continue des pratiques

Le projet s'inscrit dans une continuité d'interventions en appui aux UP, initiées il y a une quarantaine d'années, initialement portées par le MEPA puis mis en œuvre à travers une suite de projets. Le projet s'appuie sur les retours d'expériences des projets antérieurs et sur cette base, a contribué à une harmonisation des pratiques au niveau national entre acteurs engagés depuis plusieurs années auprès des UP.

Le projet initié avec le FFEM avait pour contrainte d'identifier 70% de cofinancement. Il s'est donc construit sur une logique partenariale engagée sur des co-financements variés. Ces partenariats ont revêtu de diverses formes : co-financement du projet tel que défini avec le FFEM (ex : RARA) ; complémentarité des interventions (ASAMM/APEFAM, PASA) ; intégration de nouvelles composantes par rapport au projet initial (ex : FAO). Le projet a noué d'excellentes relations avec ses partenaires et autres acteurs de terrain, en étant très soucieux d'intégrer ses interventions en complémentarité avec les dynamiques du territoire.

Le projet a intégré et renforcé deux faitières d'organisations professionnelles d'éleveurs locales et a travaillé avec plusieurs animateurs relais issus des communautés. Il a aussi veillé à impliquer les communes, les sous-préfectures et les STD concernés, ayant permis une meilleure appropriation des actions menées, et un renforcement de leurs liens avec les UP.

Le projet a innové sur de nombreux aspects, tels : le ciblage des UP en grappe (UP contiguës) ; la gestion des ressources basée sur les liens communes – UP – ASUFOR ; la structuration des UP en Fédérations communales ; la compilation dans le SPAI de données environnementales, climatiques et socio-économiques ; la diffusion de pratiques durables (agroécologie, agroforesterie, foyers améliorés, culture fourragère de Neema) ; le renforcement de la cohésion de groupes (poulailler communautaire, Clubs Dimitra).

3. Le projet a démontré une réelle efficacité et des impacts déjà probants

La caractérisation des 26 UP a été bien menée grâce au déploiement d'une approche concertée participative ayant permis une meilleure appropriation des rôles et des responsabilités des membres du Comité et une adhésion des communautés. Elle a abouti à l'opérationnalisation des UP, par la mise en application des règles édictées dans les plans de gestion et des activités prévues dans les PTA. Cela a eu permis une réduction significative des conflits sur les territoires et une sécurisation du foncier pastoral. L'impact sur la préservation des ressources bien qu'évoqué par les usagers est encore à quantifier. Dans les communes de la vallée du fleuve Sénégal où le projet intervient, les mécanismes d'articulation établis entre le cadre stratégique de planification (POAS) et l'UP est un levier essentiel de renforcement de la dynamique impulsée en matière de régulation de l'accès aux ressources naturelles.

L'appui à la création de Fédérations communales d'UP permettra de renforcer la mise en cohérence et le partage d'expérience inter-UP. L'appui à la redynamisation de Fédérations régionales d'UP permettra de jouer un rôle de plaidoyer. Malgré l'appui reçu des OP partenaires, la période d'appui aux Fédérations a été trop courte pour leur permettre de pleinement prendre possession de leur rôle.

Le SPAI compile des données environnementales et socio-économiques provenant de sources variées et diffuse une grande diversité de types d'informations (santé animale, état des pâturages, conflits, climat, vol de bétail, juridique, point d'eau, Covid-19, etc.) ce qui le rend particulièrement performant par rapport aux autres systèmes déployés dans le pays et adapté pour aider les usagers dans la conduite de leur troupeau et les décideurs dans leurs orientations. De plus la multiplicité des canaux de diffusion utilisés (SMS, messages vocaux, radios communautaires, centres d'alerte, site internet, groupes WhatsApp) lui permet de s'adapter aux besoins et contraintes des différentes catégories d'acteurs. La zone de diffusion reste cependant circonscrite aux communes ciblées et n'intègre pas les zones de départ et d'arrivée des transhumants.

Les AGR, initialement de nature très diversifiée, se sont recentrées en cours de projet sur certains grands types d'activités (maraichage, aviculture) accompagnées via des approches collectives ou individuelles. Le maraichage et les poulaillers communautaires étaient peu ou pas répandus dans les communes ciblées. Les principaux impacts de ces activités sont une amélioration du statut nutritionnel des enfants, un renforcement de la cohésion de groupe et la génération de revenus mais dans une mesure moindre encore à ce stade. Les foyers améliorés ont été démultipliés à grande échelle sur l'ensemble des UP.

Les communautés tout autant que les autorités et STD ont souligné la grande qualité du suivi rapproché réalisé par l'équipe AVSF ainsi que sa disponibilité et son bon ancrage dans les localités. L'expertise d'AVSF a également permis d'améliorer la qualité et la pertinence des actions menées ainsi que de renforcer les compétences des partenaires dans le cadre de projets associés (ex : ASAMM/APEFAM).

Les UP ciblent en majorité des hommes, tandis que les activités de maraichage et de foyers améliorés intègrent davantage les femmes. Les jeunes semblent cependant encore peu intégrés.

4. AVSF est reconnu comme étant un acteur majeur tant par la qualité des interventions menées que par sa force de proposition

AVSF est engagé auprès des UP depuis plus de dix ans. Les retours d'expériences de ses précédents projets (ex : modèle de Thionokh) ont permis de contribuer aux réflexions et propositions dans le cadre de la formalisation du guide d'harmonisation des pratiques développé de concert avec les acteurs engagés sur le sujet et sous l'autorité du MEPA.

De plus, les nombreuses innovations déployées dans le cadre du projet *Ega Egga* ont été capitalisées pour une meilleure diffusion des connaissances et des leçons apprises. Les travaux de capitalisation ont porté sur la grande diversité des domaines déployés (UP, SPAI, foyers améliorés, maraichage, aviculture, biodigesteur) et sous des formats variés (guide de formation, manuel, fiche technique, rapport d'études, vidéos, etc.) La majorité sont en français, quelques-uns ont été traduits en langue locale (ex : vidéo foyers améliorés). Ces travaux de capitalisation doivent faciliter la mise à l'échelle de ces interventions.

AVSF est force de proposition pour initier, fédérer, structurer, organiser des ateliers de réflexion de portée nationale (ex : Journée de réflexion organisée en partenariat avec le CERFLA sur « Le pastoralisme et les conflits liés à la transhumance intercommunautaire » organisé en décembre 2020 ; Atelier national de réflexion sur la pérennisation des unités pastorales et leur articulation avec les POAS, à prévoir début 2021 en fonction des contraintes sanitaires). Il veille toujours à y intégrer une grande diversité d'acteurs concernés, à se rattacher à l'autorité du Ministère, et met en place une approche participative dès la phase de préparation de l'évènement.

5. Des défis subsistent autour des enjeux de pérennisation des UP et du SPAI ; du rattachement de ces dispositifs au niveau national ; du renforcement des compétences et des responsabilités des acteurs locaux ; mais aussi de la recherche de financement pour valoriser et consolider l'expertise acquise au profil d'un plus grand nombre

Le principal enjeu aujourd'hui est d'assurer la pérennisation des activités des UP et leur bonne articulation avec les POAS. Au cours des différents projets passés, les UP ont trop souvent manqué de dynamismes et d'efficacité une fois le projet terminé. Après avoir défini un modèle de création d'UP harmonisé, il est devenu une priorité de tirer les leçons afin d'identifier les pratiques et les mécanismes permettant de faciliter la durabilité de cet appui. Cette réflexion sera menée de façon collective au cours de l'atelier national à prévoir début 2021. De même, une nouvelle version du SPAI est en cours de réflexion pour mutualiser les dispositifs existants (ACF/RBM) dans une plateforme partagée, préciser les indicateurs suivis, enrichir les données partagées grâce aux nouvelles technologies.

Le processus de pérennisation cherche à s'appuyer sur les expertises, les dynamiques, les moyens des acteurs à la fois nationaux et locaux. Il sera alors important de préciser le modèle de gouvernance et de renforcer les stratégies d'alliances. Le renforcement de compétence des structures et personnes concernées sera également pris en considération.

A ce stade, le projet est terminé et une recherche de financement est en cours pour répondre aux nouveaux défis posés. Le risque que le budget ne permette pas de payer les salaires de l'équipe jusqu'au prochain projet est réel, et pourrait entraîner une perte d'une partie des membres de l'équipe ce qui serait préjudiciable au prochain projet. La sécurisation des emplois d'autant plus lorsque l'équipe travaille dans un contexte difficile comme Linguère est essentiel.

7. Recommandations

7.1. Suivi des recommandations de l'évaluation intermédiaire

Cette section reprend les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation intermédiaire et présente leur suivi en fin de projet.

1. Réviser le cadre logique et refondre le dispositif de suivi-évaluation

Le cadre logique a été retravaillé, initialement doté de 47 indicateurs il n'en comprenait plus que 42 après la refonte. Les indicateurs sans lien direct avec le projet ont été supprimés, 16 nouveaux indicateurs ont été définis et intégrés, 10 indicateurs ont été reformulés. Le nouveau cadre logique a été validé lors du COPIL d'avril 2019.

De plus, l'équipe a été réorganisée, intégrant le recrutement d'une personne spécifiquement dédiée basée à Linguère afin de faciliter la collecte, l'analyse et le traitement des données collectées. Le système de suivi-évaluation a également cherché à être plus opérationnel et plus centré sur les UP : des outils (en langue locale) ont été formalisés pour faciliter le suivi par les membres de l'UP, ces données étant compilées avec celles collectées par l'équipe d'animation.

2. Appuyer la réflexion des UP sur trois défis majeurs

- Pérennisation organisationnelle et financière : l'atelier national initié par AVSF et qui sera organisé avec l'ensemble des acteurs concernés, initialement prévu en janvier 2021 et reporté du fait des contraintes sanitaires, intègre une présentation de la réforme de l'OFOR pour anticiper sur les propositions d'adaptation à prévoir en zone pastorale et proposer un appui financier des comités de gestion aux UP. Par ailleurs, une réflexion sera menée avec les Collectivités territoriales pour une mise en relation renforcée avec les UP et une réflexion pour intégrer une contribution financière dans le budget de la commune. Par ailleurs, la préoccupation de la pérennisation organisationnelle de l'UP a été prise en compte par un appui renforcé aux Fédérations, bien qu'un renforcement de leurs capacités soit encore nécessaire.

- Reconnaissance légale des UP : l'atelier national prévu en 2021 a pris soin d'intégrer une forte présence des décideurs politiques pour faciliter la reconnaissance juridique des UP. L'atelier anticipe au-delà la promulgation du Code Pastoral, le besoin d'intégrer un ou deux articles dans les décrets d'application sur le sujet.

- Articulation entre UP et POAS : une journée d'atelier sera consacrée à ce sujet, afin de recueillir les bonnes pratiques assurant une bonne articulation et complémentarité entre ces deux outils de planification, intégrant les retours d'expérience et les réflexions d'acteurs clés (SAED, ASAMM/APEFAM, etc.)

3. Recentrer l'appui sur la gestion collective des ressources par les UP

Un effort de renforcement du dispositif d'identification des zones a été réalisé grâce à l'installation de panneaux de matérialisation, traduits en langue locale et sous forme de pictogramme. Aussi des actions de reboisement et de mise en place de pare-feux ont été appuyées, même si leur durabilité est questionnée du fait de la complexité et du coût de mise en œuvre. De plus, une boîte à outils a été élaborée pour l'accompagnement des UP sur la base des résultats d'une réunion qui a rassemblé les UP en difficulté pour mieux identifier leurs besoins. Sur cette base, un plan de renforcement des capacités a été établi afin d'identifier les modules de formation pertinents qui doivent être animés de façon partagée et spécifique à chaque UP. Par ailleurs, le guide d'accompagnement et de mise en œuvre déployé en 2017 (35 pages) manquait de praticité, c'est pourquoi AVSF l'a fait évoluer en Fiche Technique (17 pages) pour un meilleur accompagnement opérationnel via une meilleure appropriation par les OP et les UP. Cette Fiche est prévue d'être prochainement traduite en langue locale.

Les AGR déployées ont été recentrées sur les activités de maraîchage et d'aviculture, comme recommandé. Aucun nouveau biodigesteur n'a été installé mais ceux précédemment installés ont été suivis. La baisse des financements prévus de la RARA a eu pour conséquence moins de financement disponible pour cette activité.

4. Elargir et pérenniser le SPAI

Les négociations menées avec le Programme de Développement durable des exploitations pastorales dans le Sahel pour étendre le nombre de Centres d'information n'ont pas abouti, et le projet ne peut pas supporter ce coût. Les solutions envisagées pour étendre la portée de diffusion jusqu'aux zones de départ et zones d'accueil des transhumants se sont réorientées vers une extension du système web to sms ainsi que le développement de nouveaux partenariats avec des radios communautaires, sans que cela ait pu aboutir.

La plateforme commune doit être pensée et élaborée avec ACF, RBM, les OP, l'Anacim, etc. Le CSE n'étant pas présent sur le territoire et ne couvrant pas certaines informations intégrées au SPAI (ex : santé animale) ne peut pas reprendre le SPAI sur le territoire. Par ailleurs le Ministère de l'élevage manque de moyens pour porter le SPAI, sans l'appui des projets. Enfin Jokalanté (entreprise sociale de communication accompagnée par USAID) a accompagné AVSF pour la transmission de messages vocaux et pourrait intégrer les partenaires envisagés pour une mutualisation de la collecte d'information et la diffusion dans les zones relais étendues.

5. Renforcement de l'équipe, concentration des actions et allongement de la durée du Projet

Une référente du suivi-évaluation a été recrutée basée à Linguère (et non Dakar). De plus un animateur a été recruté, basé à Younoufé (car le suivi par le chef de poste vétérinaire ne pouvait pas être suffisant). La durée du projet a effectivement été allongée suite à une validation en COPIL en avril 2019.

7.2. Recommandations de l'évaluation finale

1. Accompagner la pérennisation des UP

- Porter la réflexion au niveau national, par l'organisation de l'atelier, en veillant à ce que le MEPA s'y implique pleinement et s'engage à porter les décisions qui y seront prises
- Redéfinir les modalités de soutien à l'autonomisation financière des UP, en lien avec les autorités nationales, l'administration territoriale, les usagers des infrastructures, les collectivités territoriales, les partenaires, et analyser l'opportunités de développer des AGR (ex : boutique pastorale)
- Être force de proposition dans la réflexion collective au niveau national autour de l'adaptation de la réforme de l'OFOR en milieu pastoral
- Appuyer un plaidoyer collectif pour intégrer dans le texte d'application de la législation pastorale, les modalités pratiques de reconnaissance de l'UP définies au cours de l'atelier national
- Renforcer les compétences des organisations professionnelles (OP) d'éleveurs, encourager les initiatives inter-UP, renforcer l'intégration dans l'équipe projet d'animateurs relais issus des communautés et y compris des femmes

2. Renforcer la pérennité des Fédérations d'UP

- Renforcer leurs compétences (plaidoyer, GAF)
- Clarifier leur fonctionnement entre elles et avec les UP
- Accompagner la mise en place d'un échelon national des UP, intégré au niveau du MEPA
- Construire des stratégies d'alliance entre les Fédérations d'UP, les OP d'éleveurs déjà impliquées dans l'accompagnement des UP, le DIRFEL, la MDE

3. Accompagner les initiatives menées par le projet à être déployées à plus large échelle

- Partager les retours d'expériences d'AVSF avec les partenaires opérationnels, les acteurs locaux (OP, UP, Fédération, DIRFEL, MDE, etc.), à travers des ateliers y compris en langue locale, le partage de documents de capitalisation (traduits en langue locale lorsque pertinent)
- Développer des vidéos pédagogiques de capitalisation en langue locale à destination des communautés, facilement visionnables par téléphone, accessibles depuis un même site, pour soutenir le renforcement des compétences des agropasteurs dans les domaines traités

4. Accompagner la phase 2 de l'outil SPAI

- Partager les expériences entre dispositifs, mutualiser les efforts, développer une plateforme commune open-source
- Préciser les indicateurs de suivi pour une gestion harmonisée et facilitée
- Intégrer les acteurs locaux et institutions nationales au cœur du dispositif en leur confiant davantage de responsabilité et identifier la structure de portage
- Renforcer les compétences des acteurs locaux pour qu'ils soient à même d'assumer leurs nouvelles fonctions dans le fonctionnement du SPAI2
- Intégrer dans le SPAI2, des données régulières issues des UP (ex : suivi du nombre d'animaux) permettant un suivi dynamique du contexte (ex : suivi dynamique de la biomasse et capacité de charge, à développer avec le CSE) à l'échelle de l'UP ; valoriser les nouvelles données pertinentes nouvellement disponibles grâce aux avancées technologiques

5. Gestion de projet

- Veiller à maintenir l'équipe projet déjà en place d'ici le démarrage du prochain projet, en effet le gap de financement à l'issue du projet *Ega Egga* fait craindre une perte d'une partie des membres de l'équipe
- FFEM, AFD soutenir AVSF à valoriser son expérience et les nombreux retours positifs du projet pour rechercher des financements permettant d'accompagner la prochaine étape de pérennisation des UP et du SPAI et de mise à l'échelle.

ANNEXES

Annexe 1. Termes de Références - extraits

Les TDR de l'évaluation à mi-parcours et finale du projet « Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo – Sénégal » font 32 pages. Nous présentons ici le contenu de quatre des six rubriques des TDR, dans un souci de concision : Questionnements évaluatifs ; Méthode et approche du travail d'évaluation ; Organisation de l'évaluation ; Livrables.

1 – DESCRIPTION DU PROJET A EVALUER

(Voir TDR)

2 - QUESTIONNEMENTS EVALUATIFS

Pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale, le consultant examinera en particulier les aspects suivants :

1. L'évaluation des choix initiaux retenus lors de la rédaction du projet (thématiques, géographiques, de partenariats, d'organisation) au vu des objectifs généraux assignés au programme et du contexte des zones de projet.
2. La pertinence des éléments mentionnés dans la logique d'intervention (le cadre logique) du projet ? Au niveau des ressources, des activités, des résultats, de l'objectif spécifique, de l'objectif global et des hypothèses ?
3. Comment s'articule les stratégies et intervention des partenaires d'AVSF et de toutes les autres parties prenantes impliquées dans le projet ?
4. Quelle appréciation sur l'apport spécifique et la valeur ajoutée de l'action du FFEM par rapport à d'autres interventions ou modes de faire à disposition du maître d'ouvrage ?
5. Quelle articulation est mise en place avec les projets financés par l'AFD (ASAM et APEF) ? Quelles recommandations pour renforcer cette articulation ?
6. Quel est le taux de réalisation du projet (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives) ? Quel est degré d'atteinte des objectifs du projet (pour l'évaluation finale) ou quelle probabilité d'atteindre les objectifs fixés (pour l'évaluation intermédiaire) ?
7. Quels sont les mécanismes de gestion des ressources naturelles et de résolution des conflits d'usage ? Sont-ils adaptés et performants ?
8. Quelle performance des systèmes de concertation ?
9. Quelle performance des systèmes de gouvernance appuyés par le projet ? Quelle pertinence des appuis apportés ?
10. Quels sont les outils de communication utilisés notamment en termes de communication rurale (à distinguer de la capitalisation), et comment en apprécier/améliorer leur efficacité ?
11. Quel engagement et performance de toutes les parties prenantes au programme ?
12. Le système de monitoring mis en place par le coordinateur du projet. Plus spécialement :
 - a. Un calendrier des activités (ou plan de travail) et un calendrier des ressources disponibles sont-ils mis à disposition et sont-ils utilisés par les gestionnaires du projet ?
 - b. La réalisation effective des activités prévues et quelles sont les activités qui semblent présenter un potentiel résultat fort ?
 - c. Les activités font-elles l'objet d'un monitoring régulier et satisfaisant et des mesures correctives sont-elles prises lorsque cela s'impose, notamment sur activités qui présenterai un potentiel résultat faible (c'est-à-dire lorsque de nouvelles activités doivent être réalisées en raison de l'apparition de nouveaux besoins ou lorsque des activités sont annulées) ?

- d. Dans quelle mesure les éventuelles observations et recommandations émises lors du monitoring ou de l'évaluation précédente ont-elles été prises en compte pour améliorer la qualité de la réalisation des activités ?
 - e. L'appréciation des risques et des pressions réalisée ex-ante demeure-t-elle pertinente? Si de nouveaux risques ou une pression d'une ampleur nouvelle étaient identifiés, quelles sont les conséquences opérationnelles et en termes de suivi?
 - f. Comment le projet permet-il de réduire les pressions sur les ressources ? Quels sont les moyens mis en oeuvre pour montrer que cette diminution des pressions est réelle ?
 - g. Quels sont les différents outils de monitoring utilisés dans le cadre du projet et en justifier/actualiser leurs pertinences ?
 - h. Y-a-t-il un suivi écologique (suivi de la dégradation des terres) ? Comment est-il organisé ? et le cas échéant comment le rendre plus efficace pour la suite du projet ?Quels indicateurs spécifiques aux données et impacts environnementaux pourraient être ajoutés pour améliorer le monitoring des activités du projet ?
 - i. Quelles recommandations peuvent être apportées sur l'évolution du dispositif de suivi-évaluation ?
13. L'intégration des modalités de capitalisation des résultats du programme et la maximisation de ses impacts d'une manière durable ?
14. Les moyens et ressources sont-ils fournis ou mis à disposition par toutes les parties responsables dans les délais souhaités de manière à ce que les activités prévues puissent être réalisées ?
15. Les moyens sont-ils fournis ou mis à disposition par toutes les parties responsables au coût prévu (ou à un moindre coût) ?
16. Quel est la consommation budgétaire du FFEM et les éventuelles recommandations de relocalisation du budget ?
17. Dans ses conditions de mise en oeuvre actuelle, quelle est la probabilité selon laquelle le projet aura un impact positif à grande échelle ? Quelle est la probabilité que les acquis du projet puissent être pérennisés ?
18. Quel est le degré d'appropriation du projet par les bénéficiaires et quel sera-t-il une fois l'aide extérieure terminée ?
- a. Dans quelle mesure le projet est-il intégré dans les structures communautaires / locales ?
 - b. Dans quelle mesure les bénéficiaires et les autres groupes d'intérêt / parties prenantes concernés ont-ils participé au processus de planification ?
 - c. Dans quelle mesure les groupes cibles et les bénéficiaires pertinents ont-ils été activement impliqués dans le processus de prise de décisions concernant l'orientation et la mise en oeuvre du projet ?
 - d. Quelle est la probabilité selon laquelle les groupes cibles / les bénéficiaires continueront d'utiliser les services proposés une fois l'aide extérieure terminée ?
19. Le projet prend-il en compte les aspects socio-culturels ?
- e. Le projet est-il en phase avec la perception que les populations locales ont de leurs besoins ?
 - f. Quel a été le niveau de participation des bénéficiaires dans la conception et la mise en oeuvre du projet ?
 - g. Le projet respecte-t-il les coutumes locales et les éventuels changements apportés ont-ils été acceptés ?
 - h. Existe-t-il de bonnes relations entre les gestionnaires du projet, les bénéficiaires et leurs représentants ?
20. Les technologies (humaines et techniques) introduites et utilisées dans le cadre du projet sont-elles appropriées ?
- i. Sont-elles souples et compréhensibles ?

- j. Dans quelle mesure les technologies s'inspirent-elles des pratiques et des connaissances actuelles ?
- k. Contribuent-elles au développement des connaissances et des capacités au niveau local ?
- l. Parviennent-elles à maximiser l'utilisation des ressources locales ?
- m. Quel est l'impact du système d'alerte mis en place sur les éleveurs l'utilisant déjà ? Quel est son potentiel de diffusion à plus grande échelle ?
- n. Quel est la pertinence et la pérennité post-projet des bulletins d'alertes et infos ?
21. Propositions d'inflexions ou d'orientations à donner au programme sur la période restante (évaluation à mi-parcours) ou pour d'autres programmes (évaluation finale) ?
22. Les conditions de pérennisation des actions engagées sont-elles réunies, et si non comment les garantir davantage ?
23. Comment est pensé l'après projet et son autonomisation avec les divers acteurs bénéficiaires du projet ?
24. Quels sont les dispositifs de capitalisation des résultats du projet ? Quelles recommandations sur cet aspect ?

3. METHODE ET APPROCHE DU TRAVAIL D'EVALUATION

Il s'agira d'adapter et de pondérer le travail d'évaluation en fonction des deux temps de l'exercice :

- le premier, relatif à l'évaluation à mi-parcours, visant des objectifs essentiellement opérationnels et, le cas échéant, conduisant à réajuster le projet pour le mener jusqu'à sa bonne fin, au regard des risques, freins et opportunités apparus depuis son démarrage ;
- le second, relatif à l'évaluation en fin de projet, poursuivant des objectifs de redevabilité et de capitalisation.

Le premier exercice devant également s'articuler au second et le préparer, en mettant notamment en place les indicateurs et le suivi rapproché permettant de tirer le plus d'enseignements possibles à l'issue du projet.

Le travail d'évaluation comprendra les volets suivants:

1. Etablissement d'un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage (constats). Ce bilan visera également à établir les écarts avec les résultats initialement prévus, tels que figurant dans les documents contractuels du projet (convention de financement et rapport de présentation). Il inclura un état de la mobilisation effective des différents cofinancements, ainsi que de leur affectation.

Ce bilan sera exprimé (i) dans un tableau par composante du projet ; (ii) dans la fiche relative aux critères d'éligibilité fournie en annexe du rapport d'évaluation.

2. Elaboration d'une analyse évaluative (des constats aux jugements évaluatifs) incluant le traitement des questions évaluatives du point 2, et prenant en compte 1 les différents critères de l'évaluation des politiques publiques : pertinence², cohérence interne³ et externe⁴, efficacité⁵, efficience⁶, effectivité⁷, effets, impacts et viabilité⁸. Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, les indicateurs d'effets et d'impacts sur lesquels se baser en prévision de l'évaluation ex-post seront explicités.

L'analyse évaluative considèrera également la redevabilité du projet, au travers de l'examen de son dispositif de suivi opérationnel et financier et de la qualité des produits de suivi (rapportage périodique). Une attention particulière sera portée à la qualité du suivi des partenariats, contractualisés ou non, avec les différents acteurs et parties prenantes.

3. Elaboration des conclusions de l'évaluation (à partir des jugements évaluatifs).

4. Elaboration des recommandations (cohérentes avec les conclusions). Les recommandations présentées seront hiérarchisées et priorisées. Les recommandations **seront formulées par catégorie d'acteur**. Dans le cas d'une évaluation à mi-parcours, elles seront distribuées par composante d projet. Les recommandations porteront également sur l'identification des éléments de l'expérience du projet pouvant être valorisés au travers d'actions de communication et de diffusion.

5. **Enseignements à tirer** : le consultant mettra en évidence les enseignements de portée générale à tirer de l'évaluation.

6. **Elaboration d'une synthèse évaluative** de 3 pages au maximum reprenant de façon équilibrée les différents points traités par l'évaluation.

4. ORGANISATION DE L'EVALUATION

Pour l'évaluation à mi-parcours du projet, le consultant disposera de 12 jours minimum de mission de terrain. Cette prestation devrait être réalisée de préférence en septembre 2018 avec la remise du rapport final en octobre/novembre 2018.

Pour l'évaluation finale du projet, le consultant disposera de 15 jours minimum de mission de terrain. Cette prestation constituera une tranche optionnelle du contrat et sera conditionnée à la qualité de l'évaluation à mi-parcours. Elle devrait être réalisée entre octobre et novembre 2019 avec la remise du rapport final en décembre 2019.

Les déplacements dans la zone du projet pourront être organisés et pris en charge par AVSF. Toutefois, dans le cas où AVSF ne pourrait mettre à la disposition de l'évaluateur une voiture et un chauffeur, une somme forfaitaire optionnelle sera budgétée par le consultant dans son offre financière pour la prise en charge des frais de déplacement locaux (pour l'évaluation intermédiaire comme pour l'évaluation finale).

Une réunion de briefing de mission devra être organisée avec le FFEM à Paris en début de mission, ou à minima par téléphone.

Sur place, les consultants devront également tenir une réunion en début de mission avec l'agence AFD de Dakar.

Une réunion de restitution des conclusions de l'évaluation provisoire devra se tenir :

- En fin de mission de terrain, et dans la mesure du possible, à Matam pour l'équipe projet et les partenaires,
- En fin de mission à Dakar en présence des partenaires concernés par le projet (AFD, MEAE, AVSF, RNA, PASA)
- au siège de l'AFD en présence des partenaires concernés (FFEM, AFD, MEAE, AVSF).

5. LIVRABLES

Pour l'évaluation à mi-parcours tout comme l'évaluation finale, un rapport provisoire sera remis en **français** dans un délai de deux semaines à l'issue de la mission sur le terrain. Ce rapport sera adressé aux adresses ci-dessous (§ 7) sous forme électronique. Il devra suivre le plan type du rapport d'évaluation de projet du FFEM et de l'AFD fourni en annexe.

Ce rapport sera examiné par les commanditaires de l'évaluation. Les observations éventuelles seront transmises au consultant dans un délai *de deux semaines* après réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif sera produit en **français** et livrés par le consultant dans un délai *de deux semaines* suivant la réception des observations portant sur le rapport provisoire. Il sera accompagné d'une présentation Powerpoint résumant les résultats de l'évaluation en 5 diapositives.

Chaque rapport définitif devra comporter un résumé/synthèse en deux langues : français, anglais.

Le rapport définitif devra porter la mention suivante : « Cette évaluation a été diligentée par l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial qui se réservent tous les droits relatifs à sa diffusion et à la propriété intellectuelle des documents et de l'iconographie produits ».

Le rapport définitif sera transmis en format Word et PDF par courrier électronique.

Les adresses de transmission par courrier électronique sont les suivantes : ahmim-richarda@afd.fr ; vieneo@afd.fr

6. PROFIL(S) DE(S) EVALUATEUR(S)

(voir TDR)

Annexe 2. Liste des personnes consultées

Nom et prénom	Organisation / Activité	Fonction	Localité	H-F / nombre
Aurélie AHMIM-RICHARD	FFEM	Responsable projets Forêts et Agriculture, siège	Paris	F
Alexia HOFMANN	AFD		Paris	F
Mai Linh CAM	AFD	Responsable développement rural, Sénégal et Gambie	Dakar	F
Ibrahima NIANE	AFD	Chargé de mission Agriculture, développement rural et biodiversité, Sénégal	Dakar	H
Sophie BARTHELON	AVSF	Coordinatrice nationale Sénégal	Dakar	F
Stefano MASON	AVSF	Chargé de programme élevage, santé animale, siège	France	H
Cheikh Ahmed Tidiane DJIGO	AVSF	Responsable projet Ega Egga	Linguère	H
Mareme SAKHO	AVSF	Responsable Suivi Evaluation, projet Ega Egga	Linguère	F
Seydou BADJI	AVSF	Responsable SPAI, projet Ega Egga	Linguère	H
Diao DJIBRILOU	AVSF	Superviseur animateurs, projet Ega Egga	Linguère	H
Atoumane KANE	AVSF	Chargé des expertises Expert GRN ASAMM/APEFAM Matam	Matam	H
Abou SALL	SAED	Directeur Délégation Coordonnateur ASAMM / APEFAM Délégation de Matam	Matam	H
Kader FENDERGON	GEOFIT	Responsable cellule d'appui technique ASAMM/APEFAM	Matam	H
Lamid BÂ	GEOFIT	Cellule d'appui technique ASAMM/APEFAM Appui développement des communes	Matam	F
Dc SAKHO	MEPA	Secrétaire Général	Dakar (virtuel)	H
	Autorité administrative	Préfet	Linguère	H
	Radio communautaire Thiel	Responsable Radio	Thiel	H
	Autorité communale	Maire	Thiel	H
	Périmètre maraicher	Membres	Thiel ^(P)	F / 8
	Centre d'alerte et d'information	Responsable	Thiel	H
	Parcelle Néma collective	Membres	Thiel / Domoké ^(P)	H / 8
	UP	Comité directeur, Commissions techniques, Bureau exécutif	Thiel / Domoké ^(P)	H / 30
	Fédération communale	Président et adjoints	Thiel / Domoké	H / 3
	Périmètre maraicher	Membres	Thiel / Patacour ^(P)	F / 6 H / 2
	Autorité communale	Maire	Louguéré Thioly	H

	Abreuvoir	Membres du Comité de Gestion et adjointe au Maire	Thianghol	
	Poulailler communautaire	Président et autres membres du comité de gestion	Louguéré Thioly	
Awa Sy	Poulailler pintade individuel	Propriétaire	Louguéré Thioly (P)	F
	Marché à bétail	Membres du Comité de Gestion	Louguéré Thioly	
Mohamed Ndoye Amadou Sidiba Samba Dialo Damba Djibo	Parcelle Grande Muraille Verte	Agent des Eaux et Forêts Président UP Trésorier UP Gardien parcelle	Louguéré Thioly (P)	H / 4
	UP	Président (Amadou Sidy Ba) et autres membres du Comité Directeur	Louguéré Thioly	
Awa Dialo	Biodigesteur individuel	Propriétaire	Younouféré (P)	H
	Marché à bétail	Comité de Gestion	Younouféré (P)	
	UP	Comité directeur, Commissions techniques, Bureau exécutif	Younouféré	H
Mariam Morrisso	Biodigesteur individuel	Propriétaire	Younouféré	F
	Forage de Badé	Président et autres membres du comité de gestion	Labgar	H / 3
	Parc Vaccination	Responsables et Membres	Labgar	H / 5
	Périmètre maraicher	Présidente et autres membres du comité de gestion	Labgar	F / 7
	Club Dimitra	Responsables et Membres	Labgar	F / 3 F / 2
	Poulailler individuel	Propriétaire	Labgar	F
	Foyer amélioré	Formatrice	Labgar	F
	Zone de mise en défens	Commission Environnement UP	Labgar	H / 2
	Pare-feu	Commission Environnement UP	Labgar (P)	H
	UP	Président et membres du Comité directeur	Labgar	
	Service Technique Département Elevage	Directeur	Linguere	H
Mme Sow	DIRFEL	Présidente	Barkedji	F
	Périmètre maraicher	Membres	Barkedji (P)	F / 10
	Poulailler communautaire	Responsables et Membres	Barkedji (P)	F / 10
Mme Penda Sow	Foyer amélioré	Formatrice	Barkedji (P)	F
	Parc Vaccination	Comité de Gestion	Dahra	H / 3
Samba Mamadou Sow Amadou Bâ	ADID	Président Animateur	Dahra	H / 3
	Centre d'Alerte et d'Information	Responsable	Dahra (P)	H

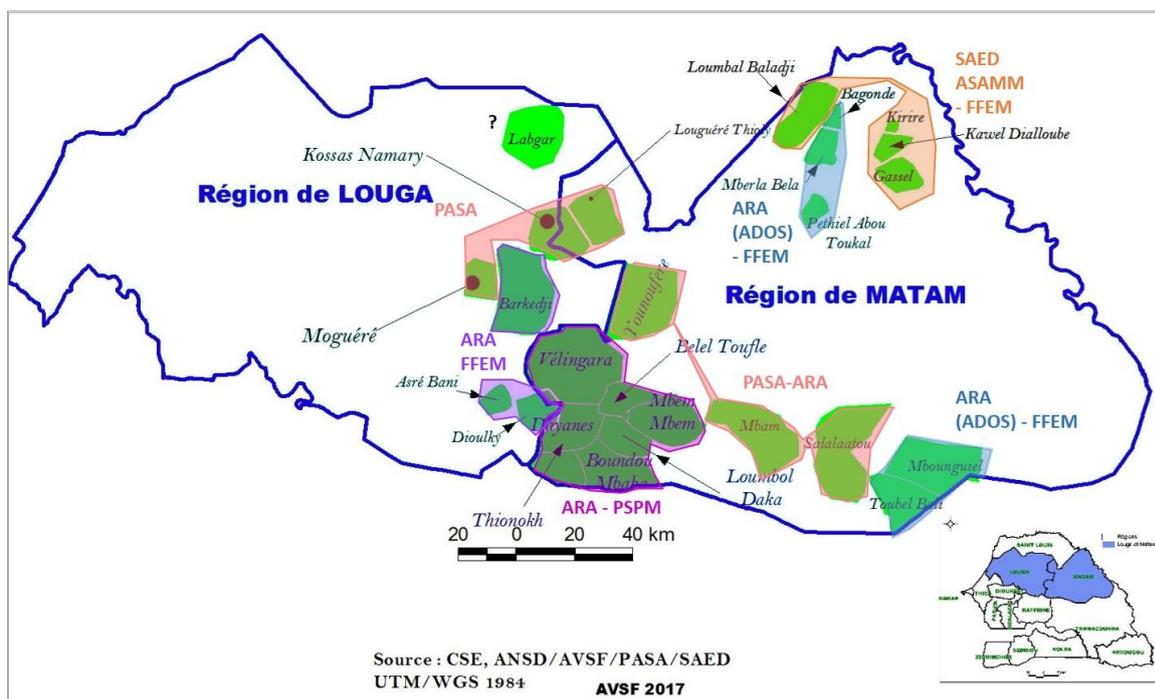
	Radio Communautaire	Responsable	Dahra	H
Allan Baba	Périmètre maraicher GIE Rewbe Djolof	Présidente	Linguère	F
	UP	Président (Abdoulaye Ba) et membres du Comité directeur	Dayane Vélingara	/
	Fédération UP	Président / Délégué / Membre	Dayane Vélingara	/ H / 3
	EGAB Collège des femmes	Responsables et Membres	Dayane Vélingara	/ F / 12
	Poulailler communautaire	Présidente, membres, auxiliaire vétérinaire	Dayane Thionok (P)	/ F / 1 H / 2
	Magasin alimentaire	Comité de Gestion	Loumbol Daka	H / 3 F
	Parc Vaccination	Comité de Gestion	Loumbol Daka	H / 3
	UP	Comité directeur, Commissions techniques, Bureau exécutif (président Moussa Damba Assette Ba absent excusé)	Loumbol Daka (P)	H / 10
	Autorité administrative	Adjoint au sous-préfet	Vélingara	H
Mamadou Gueye	Autorité administrative	Préfet	Ranéro	H
	Parc Vaccination	Comité de Gestion	Matam	
	UP	Comité directeur, Commissions techniques, Bureau exécutif Président UP Régionale	Kirire	H / 30
Colonel Gaye Lieutenant Djago	Direction régional des Eaux et Forêts	Inspecteur Point focal projet ASAMM/APEFAM	Matam	H
Demba Mabow	Services Techniques de l'hydraulique	Inspecteur	Matam	H
	CSE			H / 2

Annexe 3. Agenda

Dimanche 10 janvier	Arrivée (Nuitée à Dakar)
Lundi 11	Voyage Dakar Linguere Visites de courtoisie aux autorités (Préfet Linguère) Réunion équipe projet AVSF
Mardi 12	Thiel (Maire ; Périmètre maraicher ; Centre d'alerte ; Radio Communautaire) Patacour/Domoké (Comité Directeur de l'UP ; Fédération UP commune Thiel ; Parcelle de Neema ; Périmètre maraicher Patacour ; Comité de gestion du forage de Patacour)

Mercredi 13	Louguéré Thiolly (Maire ; Comité Directeur de l'UP ; Poulailler Pintade Individuel ; Parcelle Grande Muraille Verte) XXX Younouféré (Biodigesteur ; Marché à bétail ; Comité de gestion Marché à bétail ; Comité Directeur de l'UP ; CPV et Agent Eaux et forêt ; Périmètre maraicher ; Poulailler communautaire)
Jeudi 14	Labgar (Maire ; AGMV ; Comité Directeur de l'UP ; Panneaux de matérialisation de l'espace ; Pare-feu ; Foyers améliorés ; Périmètre maraicher ; Poulaillers traditionnels améliorés) Baddé (Comité de gestion du forage ; Comité de gestion parc à vaccination)
Vendredi 15	Rencontre Directeur Services Techniques de l'Elevage /Responsable p Projet PASA Barkédji (DIRFEL ; Foyers améliorés ; CEAP Maraichage ; Poulailler individuel ; Dahra (Comité de gestion Parc à Vaccination ; Centre d'alerte) Rencontre ADID Visite Biodigesteur (GIE Rewbe Djoloff)
Samedi 16	Réunion AVSF – SYSE Travail collaboratif consultants Réunion AVSF – Equipe Linguère (Périmètre maraicher)
Dimanche 17	Dayane (Fédération des UP commune de Vélingara ; Collège des femmes du CA d'EGAB) Rencontre EGAB, Groupement de femmes Thionokh (Poulailler Communautaire) Vélingara (Sous-préfet) Loumbol Daka (Comité directeur de l'UP ; Comité de gestion du Parc à vaccination ; Comité de gestion du Magasin aliment à bétail ; Culture fourragère)
Lundi 18	Voyage Linguère – Matam Rencontre Préfet Ranérou Nabadji (Comité de gestion Parc à Vaccination) Bokidiawé (Comité de gestion des 4 UP ; Fédération Régionale des UP ; MDE) Oréfondé (Comité de gestion de l'Unité de transformation laitière ; Abreuvoir)
Mardi 19	Rencontre SAED Directeur Délégation Matam / Coordonateur Coordonnateur ASAMM/APEFAM Rencontre Responsable Assistance Technique AVSF/GEOFIT Réunion AVSF Rencontre Inspecteur Eaux et Forêts
Mercredi 20	Rencontre Services Techniques de l'Hydraulique Réunion AVSF Voyage Matam – Linguère Réunion AVSF
Jeudi 21	Restitution Linguère (Préfecture) Voyage Linguère - Dakar
Vendredi 22	Restitution Dakar (AFD) Entretien CSE

Annexe 4. Localisation des UP



Annexe 5. Tableau récapitulatif des résultats obtenus par composante

		Indicateurs	Niveau de réalisation
IMPACT	Promouvoir un développement intégré durable du Ferlo par la mise en place d'activités concrètes sur le thème « élevage et changement climatique » afin d'améliorer la résilience de l'élevage pastoral et d'atténuer les émissions de GES	Surface totale (ha) gérée par des UP avant et après projet	68% de la superficie du Ferlo sont sous la gestion des UP
		Biomasse ligneuse dans le Ferlo avant et après projet	Situation de référence : 215,35 Kg.MS/ha 2017 : 594,01 Kg.MS/ha 2018 : 520,63 Kg.MS/ha 2019 : 522,96 Kg.MS/ha 2020 : 782,47 Kg.MS/ha
EFFETS	Des unités pastorales sont créées ou renforcées dans le cadre du projet et l'organisation d'une gestion concertée, équitable et durable des ressources naturelles dans le Ferlo est effectuée	Part de la surface gérée par les UP dotées de Plan de Gestion approuvé et appliqué	96% des UP disposent de plans de gestion délibérés et approuvés
		Nombre de secteurs de la zone membres actifs des UP	Les UP sont organisées en 88 secteurs actifs
	Les acteurs du territoire sont mieux structurés et mis en réseau	Part des UP du projet regroupées dans des faitières par zone : commune et région.	100% des UP accompagnés sont membres de fédérations communale et régionale des UP
		Nombre de réunions organisées par les faitières	Participation des UP à 21 rencontres organisées au niveau communal et régional
Des pratiques pastorales durables sont développées et une	Nombre d'éleveurs formés qui appliquent les pratiques de gestion durable des pâturages	1686 d'éleveurs formés sur les pratiques pastorales durables (techniques culturales, gestion de pâturage, préservation des ressources)	

	diversification économique des activités est notée	Diminution des conflits liés à l'usage de territoires et de l'eau (l'accès aux ressources)	Nombre de cas de conflits enregistrés au niveau des UP : Situation de référence : 92 2017 : 68 2018 : - 2019 : 42 2020 : 22
		Taux de croissance et exploitation du troupeaux (Taux de renouvellement)	Bovins : 30% Ovins : 36% Caprins : 44%
Composante 1 : Appui à l'amélioration des ressources pastorales			
RESULTAT 1	17 unités pastorales sont créées et 4 renforcées et exercent leur fonction sur la base d'un cadre de concertation	Nombre d'UP créées ou restaurées avec délibération de la municipalité et approbation de l'autorité administrative	26 UP sont créées et/ ou redynamisées dans les 10 communes que sont Oudalaye, Louguéré Thiolly, Vélingara Ferlo, Labgar, Thiel, Barkédji, Agnam Ciwol, Bokidjawé, Nabadji Ciwol, Oréfondé avec : 15 nouvelles créations 11 UP redynamisées
		Nombre de membres des comités directeurs des UP (désagrégé selon l'âge et le sexe)	Les CD sont constitués en moyenne de 79% d'hommes, 16% de femmes et 5% de jeunes
		Proportion des UP ayant un cadre de concertation fonctionnel (Tenue d'AG, réunions mensuelles)	65% des UP en 2019 et 54% en 2020 ont un cadre de concertation fonctionnel et tiennent des rencontres régulières
RESULTAT 2	Diminution des conflits liés à l'accès aux ressources	Nombre d'UP disposant d'un code local adopté et appliqué	23 UP sur les 26 ont un document de PG approuvé et délibéré par les autorités communales et administratives
		Niveau de récurrence des conflits selon le type	Elevé : 10% des UP Moyen : 20% des UP Faible : 70% des UP
RESULTAT 3	Des points d'eau sont aménagés et les organisations d'usagers sont renforcées pour la gestion de cette ressource	Nombre de points d'eau existants (mares, forages) dans les UP	Mares : 123 Forages : 31
		Nombre de membres des comités de gestion des ASUFOR ou OFOR formés par le projet	129 membres des organes de gestion des forages formés en GAF au niveau des UP
		Nombre de forages dont la gestion est déléguée à un comité ad hoc, concessionnaires	21% des forages sont gérés par des comités had oc ou comités de gestion, 37% est sous tutelle de l'OFOR et 42% d'une ASUFOR
Composante 2 : Structuration et mise en réseau des acteurs du territoire pour une meilleure gestion des ressources			
RESULTAT 4	Une société civile responsable est en place au sein des éleveurs du territoire	Niveau d'exécution des PTA (Activités réalisées / Activités prévues)	Sur l'ensemble des UP, 73% des activités prévues durant cette année en cours ont été exécutées
		Nombre de rencontre des faitières avec les communes	19 participations à des réunions communales (AG bilan, CLD, CDD, etc.)
		Nombre d'UP dont les mandats sont en cours de validité	20 UP sur les 26 (77%) ont des mandats en cours de validité

		Nombre d'OP formées par le projet sur la gouvernance associative	4 OP sont accompagnées par le projet : EGAB, ADID, DIRFEL et APUP
RESULTAT 5	Les éleveurs transhumants sont représentés dans les instances de décisions régionale et nationale	Nombre de fédérations et faitières créées, formées ou renforcées à l'échelle communale et régionale	30 OP constitués des fédérations d'UP, des GPF ou fédérations de GPF appuyés par le projet, des OP partenaires (EGAB et ADID), du DIRFEL, de la MDE
		Nombre de réunion au niveau régional/National auxquelles ont participé les UP encadrées par le projet	2 participations des UP à des réunions régionales (CRD organisés par les autorités administratives)
RESULTAT 6	Des centres d'alertes et d'informations fonctionnels sont créés	Nombre de centres d'alertes et d'informations mis en place et impliquant les OP	4 centres d'alerte et d'informations mis en place à Dahra, Ranérou, Barkédji et Thiel
		Nombre d'OP participant à l'animation du dispositif au niveau des centres	2 OP porteurs des centres (EGAB et ADID)
		Nombre d'alertes précoces diffusés selon le mécanisme de diffusion utilisé	504 alertes diffusées depuis le début du projet sur les thèmes pluviométrie, feux de brousse, transhumance, état des pâturages, points d'eau (mares et forages), santé animale, vol de bétail, marchés de bétail, cadre législatif de la gestion des ressources pastorales
		Nombre de visites des centres d'alerte (appels, SMS, visites du centre, etc.) et des sites	118 411 visites enregistrées avec : - 1148 visites au niveau des centres - 117263 visites recensées au niveau du site
Composante 3 : Appui technique et diversification des activités économiques			
RESULTAT 7	Les pratiques d'élevages et de gestion des pâturages sont améliorées	Nombre d'infrastructures d'élevage fonctionnelles mises en place ou réhabilitées par le projet	Le projet a mis en place : - 6 parcs à vaccination - 4 magasins d'aliments à bétail - 1 marché à bétail
		Nombre d'éleveurs formés sur la gestion des infrastructures mises en place ou réhabilitées par le projet	483 éleveurs, membres des UP formés et dotés d'outils de gestion administrative et financière
		Nombre de producteurs formés aux techniques du reboisement	1558 éleveurs membres des UP formés en techniques de reboisement
		Nombre d'ha aménagés en pâturages agroforestiers selon le mécanisme utilisé (Reboisement, Haies vives)	546,05 ha répartis comme suit : - Périmètres maraichers reboisés : 2,3ha - Kossas : 41,5ha - Pâturages agroforestiers d'Adja : 1ha - Grande Muraille Verte : 500ha - Kossas Namary : 0,5ha - Louguéré Thioly : 0,75ha
		Nombre de cheptels résident et transhumant utilisant les infrastructures mis en place par le projet	- 37087 animaux dont 12615 bovins et 24472 petits ruminants vaccinés ou traités au niveau des parcs mis en place par le projet ; - 441 bovins vendus au niveau du marché à bétail depuis le début de son fonctionnement
RESULTAT 8	Les activités économiques de la zone d'intervention du projet sont diversifiées	Nombre de bénéficiaires d'activités économiques appuyés par le projet	2296 bénéficiaires suivant les différentes activités : - Périmètres maraichers : 1317 - PTA : 96 - PC : 830 - Parcelles fourragères : 53 - Embouche : 0

		Revenu moyen généré par les activités économiques appuyées par le projet (maraichage, aviculture)	Revenu moyen généré lors des dernières campagnes de production est de 238 595 Fcfa avec : <ul style="list-style-type: none"> - Périmètres maraîchers : 135 784 Fcfa - PTA : 8 250 Fcfa - PC : 121 960 Fcfa - Parcelles Fourragères : 51 500 Fcfa
RESULTAT 9	Les familles qui disposent d'une unité de méthanisation ou de foyer amélioré contribuent à la réduction des prélèvements sur les ligneux et augmentent leur rendement agricole	Nombre de familles disposant d'une unité de méthanisation ou d'un foyer amélioré fonctionnel	326 familles disposent d'une unité de méthanisation au niveau des UP avec 254 FA construits et 72 biodigesteurs dont 24 réhabilités
		Superficies des cultures amendées (biodigestat et compost)	Une superficie de 19,10ha amendée par le biodigestat et 1,40ha amendés de compost avec les GPF bénéficiaires des périmètres maraîchers
		Nombre de femmes formées sur la mise en place de foyers améliorés	496 femmes sont formées dans les UP sur les techniques de fabrication des foyers améliorés
		Quantité de bois économisée après la mise en place des foyers améliorés et des biodigesteurs	Une économie moyenne de 73% sur la quantité de bois initialement utilisée par les ménages avant l'acquisition des FA
Composante 4 : Gestion de projet, capitalisation et diffusion des résultats du projet			
RESULTAT 10	Les résultats du projet sont valorisés	Nombre de supports techniques produits, publications et articles parus sur le projet et capitalisations réalisées	<ul style="list-style-type: none"> 1 Livret de synthèse du Guide de mise en œuvre et d'animation des UP 1 Manuel sur le programme de renforcement des Unités Pastorales 10 fiches sur les techniques de conduite et d'entretien d'une culture : (pépinière, semis, repiquage entretien du sol, butage, binage, techniques d'arrosage, fumure de fond et fumure d'entretien, récolte 4 fiches action innovante d'AVSF sur le système pastoral d'alerte, le maraichage, l'aviculture, les foyers améliorés 7 fiches sur les pratiques agro écologiques : (pesticides naturels (Azadiracta indica et Calotropis procera) paillage, engrais verts, utilisation de la coquille d'œuf comme engrais et produit phytosanitaire naturel, compost solide, succession culturale) 1 fiche sur l'agroforesterie : l'importance de l'association de l'arbre aux cultures maraîchères 2 articles ont été publiés à savoir : Un article dans la revue d'Inter-réseaux Développement rural « Grains de sel » et une contribution à la revue Agridape sur le maraichage 1 bulletin d'information du SPAI publiée sur les impacts du Covid 19 sur les marchés hebdomadaires au nord du Sénégal ; 8 plaquettes de sensibilisation sur l'agroforesterie, les pépinières, les arbres fertilitaires et les haies vives, la transhumance et les feux de brousse 1 fiche support de sensibilisation sur le covid 19 1 Guide de bonne pratique et de sensibilisation sur le Covid 19 pour les marchés hebdomadaires 1 Note sur l'impact du covid 19 au Ferlo : Témoignage des éleveurs 3 vidéos de capitalisation sur le reboisement, les foyers améliorés 1 étude d'impact des biodigesteurs et des foyers améliorés dans les ménages du ferlo 1 étude sur la rentabilité économique du Neema dans le Ferlo 3 mémoires de Master 1 document de thèse

	<p>Nombre d'UP créées en dehors du projet avec des cadres de concertation et des PG approuvés et appliqués</p>	<p>A part les 26 UP du projet, il existe 85 autres UP au niveau du Ferlo</p>
	<p>Nombre de sessions de partage des résultats du projet (ateliers, séminaires...) avec les réseaux professionnels de la sous-région et au niveau national</p>	<p>1 Atelier de lancement du projet 4 Ateliers de comité de pilotage 1 Communication faite lors d'un atelier régional organisé par l'IPAR sur "le maraichage, une innovation agricole des systèmes pastoraux au Ferlo qui contribue à l'amélioration du cadre de vie des ruraux" 1 Communication faite lors de la conférence d'intensification durable en 2019 sur "La transition agroécologique au Ferlo : l'expérience d'AVSF" 1 atelier sur la gestion des conflits 1 atelier sur la pérennisation des UP</p>

Suivi des indicateurs, réalisé par l'équipe AVSF et compilé par la responsable du SYSE

Annexe 6. Photos de visites de sites



Périmètre maraîcher - Thiel



UP - Thiel



Parcelle Grande Muraille Verte - Thiel



Marché à bétail - Younouféré



Biodigesteur - Younouféré



Parc à vaccination - Labgar



Périmètre maraîcher - Barkedji



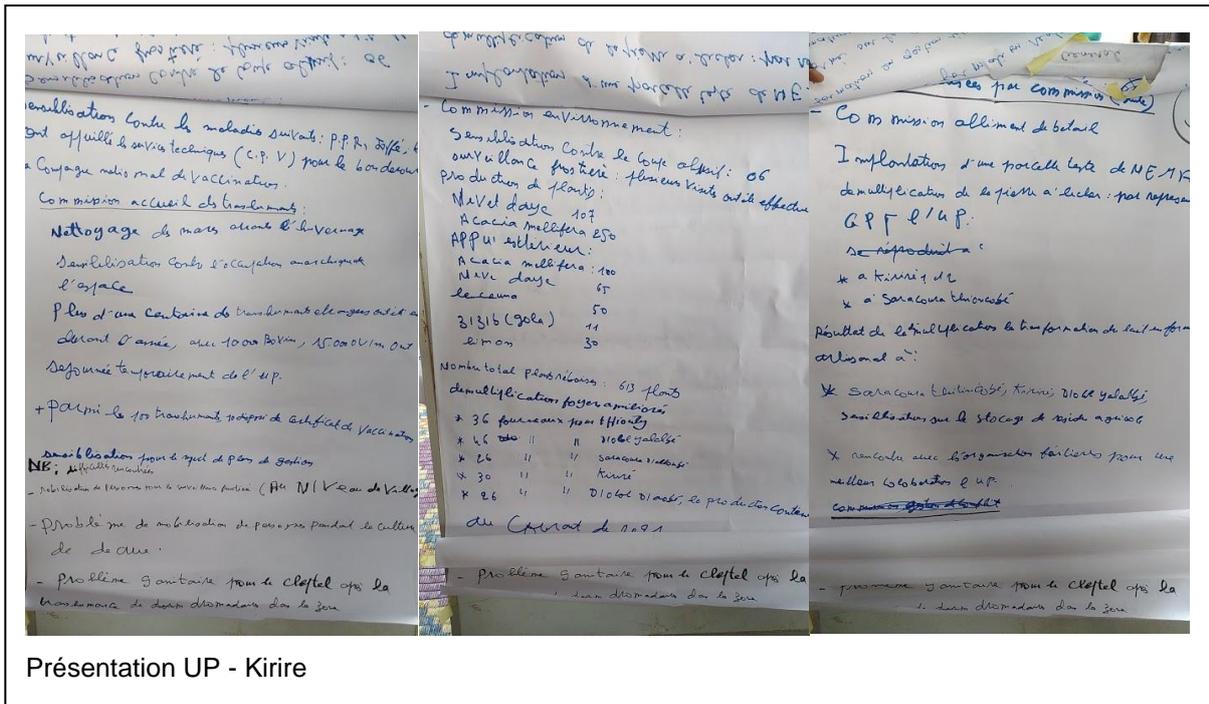
Périmètre maraîcher - Labgar



Périmètre maraîcher, culture Neema - Linguère



Foyer amélioré - Barkedji



Présentation UP - Kirire



Poulailler communautaire - Thionokh



UP – Loumbol Daka



Avril 2021

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : o.bouyer@salvaterra.fr

Skype : o.bouyer.salvaterra

Web : www.salvaterra.fr

Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

